



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Service des assemblées et des affaires juridiques

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, treize novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi sept novembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

Les membres présents :

Présent(e)s :

M. JEANNE, Maire.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUICHE, Mme CARPE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, adjointes et adjoints au Maire,

M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO conseillers municipaux délégués

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, Mme THEOPHILE, Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, M. TITOV, M. PESSOA GRIJO, M. FORHAN, Mme CIPRIANO conseillères municipales et conseillers municipaux

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. LATRONCHE (donne pouvoir à Mme AMAR), M. DUBUS (donne pouvoir à Mme ARRON), Mme ABCHICHE (donne pouvoir à M. NGANDE), M. GOUPIL (donne pouvoir à M. PICOT), M. VIGUIE (donne pouvoir à Delphine BERTRAND), Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne pouvoir à Mme BENAHMED), Mme DONATIEN (donne pouvoir à M. PESSOA GRIJO), M. BARON (donne pouvoir à Mme THIROUX), M. SOLARO (donne pouvoir à Mme ADOMO), Mme MASMOUDI (donne pouvoir à M. FAUTRE), Mme KEITA-GASSAMA (donne pouvoir à Mme CAPORAL), M. SUDRE (donne pouvoir à M. TITOV), Mme NGANDE (donne pouvoir à Mme THEOPHILE)

La séance est ouverte à 20 h 30.

Monsieur le Maire

« Chers collègues, je vais vous demander de prendre place. On va démarrer notre séance du Conseil municipal. Alors je vais donner lecture des pouvoirs qui me sont parvenus. Grégory GOUPIL donne pouvoir à Yohann PICOT, Yann VIGUIÉ à Delphine BERTRAND, Philippe DUBUS à Christine ARRON, Patrice LATRONCHE à Sophie AMAR, Didière DONATIEN à Tony PESSOA-GRIJO, Muriel DÉGAGER-PHALANCHÈRE à Jacqueline BENAHMED, Franck BARON à Aurore THIROUX, Sabrina ABCHICHE à Léon NGANDÉ, Philippe SUDRE à François TITOV, Fily KEITA-GASSAMA à Chrysis CAPORAL, qui n'est pas là, et Hala MASMOUDI-LAJNEF à Christian FAUTRÉ. S'il y a d'autres procurations, merci de me les communiquer. »

Mme ADOMO

« Oui, bonsoir Monsieur le Maire, chers collègues, Sylvain SOLARO m'a donné un pouvoir. »

Monsieur le Maire

« Il l'a envoyé à l'administration ? »

Mme ADOMO

« Mais je suis en copie du mail. »

Monsieur le Maire

« D'accord. Si vous l'avez envoyé, s'il l'a envoyé, il n'y a pas de problème. C'est noté. Merci. »

(Arrivée de Madame CAPORAL)

Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire

« Ensuite je suis appelé à désigner un secrétaire de séance. Je propose Sophie AMAR. Il n'y a pas d'avis contraires ? Donc c'est retenu. »

Informations diverses

Monsieur le Maire

« Ensuite nous avons à approuver le procès-verbal de notre dernière séance, mais avant je souhaite juste vous donner une petite information pour vous dire que nous avons atteint un très beau record ce week-end pour la Foire au Troc et aux Cochons puisque, pour la première fois, on a dépassé le cap des 50 000 visiteurs. C'est une belle satisfaction, et je crois que cela a donné entièrement satisfaction à tous ceux qui étaient présents. Donc on en est ravis, et donc je tenais à remercier tous les élus qui se sont impliqués dans ce dispositif pendant les deux jours et puis, bien évidemment, l'ensemble des agents de la Ville qui se sont aussi mobilisés. »

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 octobre 2024

Monsieur le Maire

« Alors ensuite nous avons à approuver le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal. Est-ce qu'il y a des remarques sur le PV ? Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues, bonsoir au public. Sur le PV, j'ai une chose simple à dire, c'est qu'on le voit sur tous les PV depuis quelques années, je vous appelle Monsieur le Maire, cher collègue, et malheureusement, vous ne me traitez pas comme un collègue puisque, dès qu'il se passe quelque chose, vous me dites « c'est le tribunal » alors que je faisais juste une remarque pour vous dire - c'était juste un fait - que des fois vous faites passer vos proches plus que moi sur un fait qui s'est déroulé. Voilà. Ce n'était pas très méchant. Mais je m'interroge justement sur le fait que moi, je continue à vous appeler cher collègue, mais je trouve que, des fois, vous ne nous traitez pas comme des collègues.

Et juste un petit truc que j'ai déjà demandé : est-ce qu'il est possible, en fin de séance, de préciser la date du prochain Conseil parce que je trouve que c'est quelque chose d'utile pour nous tous, comme ça, on peut s'organiser. C'est une idée. Voilà. Merci. »

Monsieur le Maire

« Alors deux choses pour répondre, mon cher collègue : votre remarque est toujours un peu la même au fond, donc je ne vois pas quoi y ajouter de plus. Par ailleurs, sur les prochaines séances, en fait, vous avez déjà reçu le calendrier des séances, donc elles sont déjà fixées. »

M. TITOV (*hors micro*)

« Pour le public. »

Monsieur le Maire

« Oui, en tout cas c'est informé pour l'ensemble des élus, et après pour le public. Il y a une publication qui est faite systématiquement. Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres remarques ? Il n'y en a pas. Alors moi je vais en faire une puisque, au cours de la dernière séance, Madame CAPORAL s'est permise, en pages 56 et 57 de ce procès-verbal, d'affirmer que j'étais au fond un menteur, et que j'inventais des choses que je n'étais pas en capacité de prouver et, au fond, a eu des propos particulièrement désagréables à mon endroit, en précisant qu'il n'y avait pas d'arrangement entre Pierreval et la SADEV, que tout cela était des inventions de ma part. Alors comme j'en avais pris l'engagement - et c'est bien précisé au procès-verbal - j'avais précisé que l'on diffuserait à tous ceux qui sont membres de ce Conseil l'acquisition par Pierreval, qui est bien un promoteur. Et je vous avais dit que nous l'avions, et donc vous l'avez tous sur table, et donc vous pouvez constater dans ce courrier - mais on a bien évidemment toutes les pièces, j'ai juste ressorti le courrier - que, depuis le 14 octobre 2019, il y avait bien une promesse de vente qui avait été faite entre Pierreval et le propriétaire du 16, de la rue du Cimetière. Et quand vous dites : « Mais tout cela a été prévu auparavant », rien du tout, Madame CAPORAL. L'élargissement de la rue du Cimetière n'était absolument pas prévu, même s'il avait pu être évoqué. Je me souviens de discussions où ce sujet-là avait été évoqué. On ne savait pas trop comment passerait le bus et ainsi de suite... Mais, en fait, il y avait bien une promesse entre Pierreval, avec l'accord de la

SADEV, avec l'accord de la municipalité d'alors, qui empêcherait de faire l'élargissement de la rue du Cimetière, et donc de pouvoir faire passer les bus, de pouvoir faire passer les pistes cyclables, et les vélos, et les piétons. Et donc vous voyez qu'il y avait une opération particulièrement spéculative pour le coup, puisque l'on était sur un bien à 450 000 €. Vous voyez combien on l'a acheté. Vous l'avez eu dans le dernier rapport, et l'on n'est absolument pas dans cette approche-là. Et donc, effectivement, il a fallu batailler fort pour qu'en fait cet élargissement de voie se fasse parce que, quand vous avez quelqu'un à qui l'on a fait une promesse à 450 000 € et que vous lui dites que ça ne vaut pas plus que 250 000 au nom de l'intérêt public et au nom de l'estimation des Domaines, ce n'est pas si simple. Et, pour autant, on y est parvenus. Cela a été long avec les services puisque l'on a mis pratiquement un an et demi. Il a fallu que je m'y implique personnellement puisque ce monsieur a quitté Champigny, depuis déjà un certain temps, pour partir s'installer et vivre sa retraite en province. Cela n'a pas été quelque chose de facile. Donc puisque vous m'avez fait des injures, au fond, publiques, Madame CAPORAL, je vais vous laisser la possibilité de prendre la parole, même si nous sommes sur le PV, pour pouvoir vous excuser publiquement sur ceci parce que là, je trouve que, vraiment, vos propos sont allés loin. Et vous voyez que tout est fondé, donc j'étais complètement fondé dans ce que je vous disais, et comme souvent d'ailleurs... Alors ce n'est pas pour autant qu'il faudra que je vous apporte les preuves à chaque fois, mais là, vous êtes allée très, très loin dans vos accusations. Mais si vous voulez faire des excuses publiques, c'est avec plaisir que je vous laisse la parole. »

Mme CAPORAL

« Si vous avez compris que je vous traitais de menteur, ce n'était pas du tout mon intention, et je m'en excuse. Mais d'autre part, même si cet accord de vente stipule une vente, cela ne veut pas du tout dire que l'élargissement n'était pas prévu. Moi je n'en sais rien, c'est vous qui avez le document. Pour moi, j'en suis restée à ce qui avait été discuté, aux échanges que j'ai eus avec Dominique ADENOT sur l'élargissement de cette rue. Donc voilà. J'en suis restée là. Si vous avez compris que je vous traitais de menteur, ce n'est pas mon habitude de traiter les gens de menteurs. Je ne fais jamais ça. »

Monsieur le Maire

« Je prends vos excuses publiques pour acquises. J'en prends bonne note. Simplement ce que je précise, c'est que l'élargissement, à partir du moment où vous avez une opération de construction immobilière qui se faisait à cet endroit-là, l'élargissement n'était plus possible. C'est pour cela qu'il y avait un problème. C'est pour cela qu'il fallait empêcher toute opération et ne pas laisser entendre avec Pierreval, avec la SADEV... Je vous rappelle quand même que le dirigeant de Pierreval est un ancien de la SADEV. Donc on voyait bien comment l'opération était menée. Donc ce que j'évoquais était totalement fondé.

Les remarques étant prises, s'il n'y a pas d'autres remarques sur le PV, je vous propose de l'adopter. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le PV est adopté. »

Liste des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales

DEC24-658

Exercice du droit de préemption sur un pavillon sis 233 avenue des Grands Godets à Champigny-sur-Marne

DEC24-659 à DEC24-678

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale
Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture individuelle
Demande d'achat d'une concession funéraire individuelle

DEC24-679

Pépinière de Santé située 164, avenue du Général de Gaulle à Champigny-sur-Marne - Approbation de la convention d'occupation précaire, accordée au profit du Docteur BENMOHAMED Mohammed, à titre onéreux, pour son installation dans le cabinet médical numéro 1

DEC24-680

Local dénommé "Maison du projet n.2", situé 2, rue Rodin à Champigny-sur-Marne. Convention d'occupation temporaire et précaire accordée par PARIS HABITAT à la Commune, à titre onéreux

DEC24-681

Appartement situé 10, avenue Carnot à Champigny-sur-Marne. Convention d'occupation précaire accordée par la Commune de Champigny-sur-Marne à Monsieur DELELIS Gérard, à titre onéreux

DEC24-682

Pavillon d'habitation situé 14, rue Jules Appert à Champigny-sur-Marne. Convention d'occupation précaire accordée par la commune de Champigny-sur-Marne à Madame TOURNIER Paulette, à titre onéreux

DEC24-683

Contrat de financement « Taux fixe » avec la Caisse d'Epargne Ile-de-France d'un montant de 5.000.000 euros pour le budget principal de la Ville

DEC24-684

Demande d'attribution de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) au titre du DGD Bibliothèque pour le projet " Construction de la nouvelle médiathèque du centre-ville de Champigny-sur-Marne (tranche 2 du projet)

DEC24-685

Mise à disposition, à titre gracieux, des équipements sportifs en autonomie au profit des associations campinoises

DEC24-686

Mise à disposition du domaine public communal, à titre gracieux, temporaire et précaire, au profit de la librairie « L'instant Lire » pour des rencontres d'auteurs durant la saison culturelle 2024-2025

DEC24-687

Pavillon d'habitation situé 7, rue Jules Appert à Champigny-sur-Marne. Convention d'occupation précaire accordée par la commune de Champigny-sur-Marne à Monsieur RISCO Vasile et Madame SOLOMON Ana, à titre onéreux

DEC24-688

Demande d'attribution de subvention auprès de la Métropole du Grand Paris, au titre du Fonds "Nature 2050" pour le projet de « Renaturation en ville et développement de la biodiversité résiliente »

DEC24-689

Modification de la régie de recettes PARTICIPATIONS FAMILLES SEJOURS - Nouveau mode d'encaissement : le PASS COLO

DEC24-690

Actualisation de l'annexe au règlement intérieur des médiathèques indiquant le prix d'achat des instruments de musique

DEC24-691

Reprises administratives des concessions funéraires non renouvelées dans le nouveau cimetière

DEC24-692

Contrat de financement « Taux fixe » avec la Banque Postale d'un montant de 5.000.000 euros pour le budget principal de la Ville

DEC24-693

Demande d'attribution de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) au titre de l'Aide à la transmission, à l'action culturelle et territoriale, à la langue française et aux langues de France pour le projet les arts et la culture au cœur de la vie des habitants

MARCHES PUBLICS**Marché n° 24A048**

Contrat de travaux de réparations courantes et de rénovation de stores rideaux et fermetures sur le patrimoine de la ville de Champigny-sur-Marne avec la société CRM-Conception Réalisation de Menuiseries pour un montant maximum de 200 000 euros HT

Marchés n° 24F001 à 24F011

Contrat de travaux de démolition et reconstruction du groupe scolaire Henri Bassis et construction d'un gymnase avec l'entreprise DONATO :

- Macro-Lot 1 : 1.1 Désamiantage-déconstruction- 1.2 installation de chantier-1.3 Voiries et réseaux divers-1.4 Terrassement- Fondations-Gros-œuvre-1.5 Espaces extérieurs- Aménagement extérieurs pour un montant maximum de 7 818 759,59 euros HT
- Macro-lot 2 : 2.1 – Structure bois – Ossature bois 2.2- Etanchéité 2.3- Couverture 2.4 – Menuiseries extérieures aluminium 2.5- Occultations-Protection solaires 2.6 -Serrurerie 2.7 Bardage- Plafonds extérieurs pour un montant maximum de 10 298 822,88 euros HT

- Lot 3 : Plâtrerie – Isolation – Plafonds suspendus pour un montant maximum de 1 125 122 euros HT
- Lot 4 : Menuiseries intérieures – Agencement pour un montant maximum de 1 650 001,47 euros HT
- Lot 5 : Chapes – Sols durs – Sols coules -Sols souples – Faïences pour un montant maximum de 1 080 497,14 euros HT
- Lot 6 : Peinture – Signalétique pour un montant maximum de 238 218,03 euros HT
- Lot n° 9 : Photovoltaïque pour un montant maximum de 94 950 euros HT
- Lot n°10 : Equipement de cuisine pour un montant maximum de 262 412 euros HT
- Lot n°11 : Ascenseur pour un montant maximum de 29 000 euros HT

Marché n° 24F013

Contrat de fourniture de denrées alimentaires : lot n°1 Beurre-œuf-Fromage-Laitage avec la société SYSCO France SAS pour un montant maximum de 150 000 euros HT

Marchés n° 24F033 et n° 24F034

Contrat de fournitures scolaires et périscolaires dans les groupes scolaires et centres de loisirs de Champigny-sur-Marne avec l'entreprise PAPETRIES PICHON SAS :

- lot n°1 : Ecoles et groupes scolaires pour un montant maximum de 250 000 euros HT
- Lot n°2 : Centres de loisirs pour un montant maximum de 45 000 euros HT

Marché n° 24F046

Contrat de fourniture pour la composition des pochettes scolaires avec la société SAS Librairie Laique pour un montant maximum de 600 000 euros HT

Marchés n° 24F140 et n° 24F141

Contrat de services et équipements et mobiliers pour l'éducation, la formation et les espaces culturels avec la Compagnie Française Informatique (CFI) pour un montant maximum de 160 000 000 euros HT :

- Lot n°1 : Service et équipements numériques éducatifs et culturels :
- Lot n°3 : Achat de matériel reconditionné, collecte et revalorisation des équipements numériques éducatifs

Marché n° 24F191

Convention entre la ville et Marine MINGOT SURGOT pour l'encadrement de cours de danse pour l'année 2024-2025 à la Maison pour Tous J. BAKER

Monsieur le Maire

« Ensuite vous avez eu communication des décisions que j'ai été amené à prendre. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Monsieur LURIER, Monsieur MAILLER ensuite. »

M. LURIER

« Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues. Concernant les décisions 24-679, 680, 681, 682, 687, concernant les conventions d'occupation précaire, quels sont les montants des loyers ? Quelles sont les circonstances exceptionnelles qui justifient ces conventions et quel terme, s'il en existe un, est fixé ?

Ensuite concernant les décisions 24-683 et 692, avec d'une part la Caisse d'Epargne et d'autre part la Banque postale, contrats de financement : s'agit-il d'emprunts en tant que tels ou de négociations de lignes de crédits putatives que la commune pourra obtenir dans le futur ? Ces contrats de financement impliquent-ils le versement d'indemnités ou autre somme pour leur conclusion ? Par exemple des intérêts intercalaires ou des choses comme cela tant qu'ils ne restent qu'à l'état de contrats putatifs, si c'est le cas.

Et enfin, dernière remarque, dans la partie marché public, les marchés 24F140 et 24F141, il doit y avoir une coquille parce que 160 M € de matériel, cela me paraît beaucoup. Merci. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Ensuite Monsieur MAILLER, Monsieur SY. »

M. SY

« Merci. Bonsoir à tous et à toutes. Alors j'aurai des questions pour compléter les questions de Monsieur LURIER.

Sur la décision 24-658, on aimerait connaître le projet qui est prévu et le montant de l'avis des Domaines.

Sur la décision 24-687, on aimerait connaître le projet et le montant. Merci. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, bonsoir à tous. Moi, j'ai des questions sur la décision 24-683 et la décision 24-692. Cela concerne deux emprunts de 5 M €. Évidemment, nous demandons pour quoi faire. Il ne paraît pas excessif de demander que ce genre de décisions fasse l'objet d'une délibération, et ce dans un souci de transparence. Et j'avais demandé à avoir copie du marché 24F046, je ne l'ai pas eue. Ce marché m'intrigue puisqu'auparavant, pour les fournitures scolaires, il y avait un contrat avec un ESAT pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap. Donc cela me paraît plus vertueux que de s'adresser à une entreprise lambda. Pourquoi ce choix donc ? »

Monsieur le Maire

« Très bien. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire, chers collègues, je vois que mes collègues commencent, comme moi, à avoir des questions à poser sur les décisions, compte tenu des libellés qui sont plus que laconiques pour certains.

Concernant la décision 24-680, concernant la Maison de projet, j'aimerais connaître le montant de la redevance qui est payée.

Ah, j'ai oublié la 679, la même chose sur la pépinière de santé, notamment qu'est-ce que nous faisons payer aux médecins ?

La décision 24-684, concernant la subvention de la direction régionale des Affaires culturelles pour le projet de construction de la nouvelle médiathèque, je voudrais savoir quel est le montant finalement des travaux qui a été indiqué dans cette demande de subvention, et quel est le taux subventionnable.

Concernant la décision 24-685, vous mettez « mise à disposition à titre gracieux des équipements sportifs en autonomie au profit des associations campinoises » ; donc de quels équipements s'agit-il ? Quelles sont les associations qui en sont bénéficiaires ?

Ensuite la décision 24-687, 16, rue Jules-Appert, donc là aussi, c'est une convention d'occupation précaire accordée à un couple manifestement : quelles en sont les raisons ? Le montant de la redevance et la durée ?

Concernant la demande de subvention à la Métropole du Grand Paris, décision 24-688, mêmes questions que pour la précédente demande de subvention : quel est le montant du projet et qu'est-ce qui est subventionnable ?

Concernant la décision 24-960, sur l'actualisation de l'annexe au règlement intérieur des médiathèques indiquant le prix d'achat des instruments de musique, eh bien je souhaiterais avoir quelques précisions : qu'est-ce que c'est que cette actualisation ? En quoi elle consiste ?

Concernant les deux prêts, qui ont d'ailleurs été cités par mes collègues, donc la décision 24-692 et la décision 24-683, quels sont les taux et quels sont les projets que vous souhaitez financer avec ces emprunts qui font 10 M au total, si je ne me trompe pas.

Pareil pour la décision 24-693, précisions sur le projet de la demande de subvention, le montant de ce qui est subventionnable dans ce cadre-là.

Concernant les marchés 24F01 à 24 F0 11, quand je vois le montant des marchés, je voudrais juste savoir s'ils ont été passés en commission d'appel d'offres puisque l'on est à plus de 10 M € et qu'a priori, le seuil européen, c'est 5 538 000 € hors taxes.

Et puis qu'est-ce que c'est que ce contrat de fourniture de denrées alimentaires pour 150 000 € hors taxes, lot numéro 1 beurre, œufs, fromages, laitages ? Est-ce que ça, ça ne rentre pas dans le marché de restauration scolaire ? Et je pense que ce sera tout. Non, pardon...

La décision 24F191 : le montant de cette convention, en tout cas le prix pour l'encadrement de cours de danse pour l'année 2024-2025. »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« J'ai juste oublié de vous préciser que j'aurai une question diverse en fin de Conseil. »

Monsieur le Maire

« Il y a déjà beaucoup de questions, qui ne sont pas diverses, donc on va essayer d'y répondre.

Alors sur la première, la 658, sur l'exercice du droit de préemption du pavillon du 233, avenue des Grands-Godets, le montant de la transaction est de 270 000 € pour une estimation des Domaines à 285 000. Donc on est dans le périmètre de la VDO, et donc c'est pour l'intégrer dans le périmètre de la VDO.

Concernant la pépinière de santé, vous avez posé des questions concernant le loyer, eh bien tout simplement, les médecins qui sont accueillis au sein de la pépinière de santé paient un loyer modéré, puisqu'il est de 600 €, pour pouvoir les accueillir et créer leur patientèle, avec l'objectif de les fixer sur la commune.

Sur la Maison du projet, c'est précisé à titre onéreux mais, en réalité, on est dans le cadre de l'abattement de la TFPB, donc c'est un volume de 5700 € par an, mais qui est pris en charge intégralement dans le cadre de la TFPB, ce qui revient à une convention gratuite pour la commune.

Concernant l'appartement du 10 Carnot, eh bien, tout simplement, la personne souhaite pouvoir disposer de la vente de son bien pour pouvoir en acheter un autre, et donc en attendant, elle a une convention d'occupation à titre précaire d'un montant de 453 € par mois.

Concernant le pavillon rue Jules-Appert, c'est la même chose pour un montant de 1008 € puisque c'est un pavillon qui est beaucoup plus grand.

Concernant les deux prêts, puisque vous avez été plusieurs à poser la question, bien évidemment, ce sont deux prêts, et l'on n'a pas besoin, Madame CAPORAL, de faire des délibérations. C'est exactement dans le cadre des décisions que je suis amené à prendre. Et donc à quoi vont servir ces prêts ? Eh bien à financer notamment ce que vous avez vu juste après, et dont vous posiez la question sur les marchés, notamment l'école Henri-Bassis ou la médiathèque, c'est-à-dire nos investissements. Donc c'est bien pour cela que l'on a besoin de continuer les efforts, et c'est pour cela que l'on est passés de 11 ans d'endettement à 5 ans d'endettement au cours du dernier budget supplémentaire. Et donc on a maintenant retrouvé des capacités à pouvoir reprendre de l'emprunt pour pouvoir payer les entreprises qui vont réaliser, notamment, ces deux plus gros investissements de l'année 2025.

Concernant la demande d'attribution d'une subvention auprès de la DRAC, c'est pour un montant global de plus de 20 M concernant la médiathèque et ses aménagements.

Ensuite vous aviez posé une question sur le 7 rue Jules-Appert, eh bien c'est la même chose : c'est la convention d'occupation précaire pour 1300 € par mois puisque l'on est sur un pavillon bien plus important.

Sur la demande d'attribution d'une subvention de la Métropole sur le fonds Nature 2050, donc c'est un montant de projet de 7 975 000 € que nous avons présenté sur la renaturation en Ville avec différents lieux pour pouvoir le faire.

La question concernant le 692, j'ai déjà répondu ; la demande de l'attribution de la DRAC pour les aides à la transmission et à l'action culturelle, c'est un montant de 41 160 €.

Ensuite les questions que vous avez posées sur les marchés. Vous avez posé la question, Monsieur MAILLER, de savoir s'il est passé en commission d'appel d'offres. Je vous rappelle que vous êtes membre de la commission d'appel d'offres, donc vous avez tous les éléments qui vous parviennent ; et quand vous n'êtes pas là, vous avez un titulaire qui peut vous renseigner, vous donner toutes les informations nécessaires.

Concernant le marché de fournitures alimentaires, cela n'a rien à voir avec la restauration scolaire, puisque c'est pour alimenter notamment les crèches. Et donc, dans les crèches, nous préparons les repas, et donc nous avons bien besoin de denrées pour pouvoir préparer les repas.

Madame CAPORAL, vous vous étonnez en disant : « il y a un marché de contrat pour la composition des fournitures scolaires ». Oui, pour acheter les fournitures scolaires, mais après, la mise en pochettes, c'est toujours l'ESAT qui la fait, comme depuis plusieurs années. Rien n'a été changé en la matière : simplement pour que l'ESAT puisse travailler, faut-il encore qu'ils aient les fournitures...

Concernant les marchés 140 et 141, vous vous étonniez, Monsieur LURIER, du montant de 160 M. Alors ce n'est pas que pour la Ville de Champigny, y bien évidemment. C'est le montant global dans le cadre de cette opération avec le SIPPAREC, et donc c'est le montant pour l'ensemble du périmètre d'intervention du SIPPAREC, et donc on fait partie de ce marché-là. Ce n'est pas pour autant que l'on va consommer tout cela, bien évidemment.

Et concernant le dernier point, qui était la convention entre la Ville et Marine MINGOT SURGOT pour l'encadrement des cours de danse, c'est un montant annuel de 4050 € pour diverses interventions.

Voilà. Je pense avoir répondu à l'ensemble des questions. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, vous y avez répondu, mais parfois partiellement. Je vous ai demandé, sur les contrats de prêts, les taux qui ont été appliqués. Je vous ai interrogé aussi sur la décision 24-685 « mise à disposition à titre gracieux d'équipements sportifs », je vous ai demandé lesquels et quelles étaient les associations qui en étaient bénéficiaires, et sur l'actualisation de l'annexe du règlement intérieur des médiathèques. »

Monsieur le Maire

« L'actualisation, eh bien c'est un document qui était nécessaire à réactualiser, je ne vois pas tellement ce qu'il y a à détailler, sinon il va falloir que je vous fasse lecture complète du règlement, je ne pense pas que ce soit passionnant.

Sur les taux, donc sur les deux emprunts, il y en a un qui est à 3,37 et l'autre à 3,38. Vous voyez que l'on a réussi à obtenir des taux tout à fait intéressants au regard de ce qu'est le prix du crédit.

Et le dernier point, vous m'avez dit... C'était lequel ? »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Sur les mises à disposition à titre gracieux... »

Monsieur le Maire

« Mise à disposition, eh bien c'est pour l'ensemble des équipements pour toutes les associations sportives qui peuvent être concernées. Voilà. Donc nous allons maintenant pouvoir passer à l'ordre du jour, et donc au premier point de ce Conseil municipal, et je laisse la parole à Jean-Claude FORHAN. »

1) Signature d'une convention relative à la participation financière de l'Agence régionale de santé Île-de-France au financement des actions et des expérimentations santé en faveur des actions de prévention et promotion de la santé en lien avec les JOP 2024

M. FORHAN

« Bonsoir chers collègues. Signature d'une convention relative à la participation financière de l'Agence régionale de santé Île-de-France au financement des actions et des expérimentations santé en faveur des actions de prévention et promotion de la santé en lien avec les JOP 2024. Fondée sur le principe

de promotion de la santé définie dans la charte d'Ottawa, la politique de prévention d'Île-de-France prévoit d'agir sur les déterminants de santé en répondant à un besoin territorial clairement identifié et ainsi activer des leviers pour une meilleure efficacité de l'offre. Depuis plusieurs années, la Ville de Champigny-sur-Marne mène des actions de prévention et promotion de la santé qui s'inscrivent dans les objectifs du plan régional de santé publique. Elle développe également des actions en matière de sport santé. Reconnue Maison sport santé suite à l'appel du projet 2022 et suite au renouvellement de l'habilitation jusqu'en 2028, la Ville de Champigny-sur-Marne souhaite continuer à développer les actions sport santé, notamment dans les quartiers Politiques de la Ville grâce au dispositif « Sport santé dans ma Ville » et à travers différents événements. Dans ce cadre, la subvention octroyée par l'ARS à la Ville pour l'année 2024 pour un montant total de 6000 € est répartie de la façon suivante : journée olympique du 23 juin 2024, sport pour tous et sport santé à travers les quartiers 5000 €, « Club 2024 la santé entre en jeu », 1000 €. Au regard de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention relative à la participation financière de l'ARS au financement des actions et expérimentations de santé pour 2024 et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions et tous les documents y afférents.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité de la 6^e, 1^{re} et 4^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Merci Monsieur le Maire. Au dernier Conseil municipal, on vous avait demandé un détail sur les dépenses olympiques pour notre Ville, voire un tableau des dépenses et des recettes. Vous nous aviez dit oui, que vous alliez nous le fournir. Pour l'instant, on ne l'a pas eu. Je ne sais pas si vous vous préparez à nous le fournir ou nous l'expliquer. De plus, comme à chaque Conseil, vous ne nous avez pas demandé si l'on a des questions diverses. Donc il faut essayer de la placer... Donc voilà, j'aurai, comme mon collègue, une question diverse aussi. »

Monsieur le Maire

« Alors je vais tout de suite noter s'il y a des questions diverses. Donc Monsieur LURIER, Monsieur TITOV. Est-ce qu'il y en a d'autres ? Il n'y en a pas d'autres, merci.

Sur votre question concernant le tableau, je n'ai pas souvenir d'avoir pris l'engagement de vous donner un tableau des recettes et des dépenses. On vous avait répondu sur cette question. Je me souviens que Christine ARRON vous avait expliqué ce que nous avons obtenu en termes de financement, notamment de la Métropole. Nous avons eu essentiellement ces éléments-là en recette, c'est-à-dire une subvention de la Métropole qui était un élément clé pour pouvoir faire l'ensemble des manifestations qui ont eu cours pendant la période des Jeux olympiques. Une subvention aussi de la Région Île-de-France, et puis divers dispositifs qui rentraient dans le cadre de l'Agence nationale du sport. Et les dépenses, c'est celles que vous avez pu voir, qui nous ont permis d'avoir un budget quasiment équilibré sur cette opération-là, les dépenses étant essentiellement des dépenses de personnel et des frais de communication sur l'ensemble de cette manifestation. Je vous rappelle que, comme j'avais eu l'occasion de le faire déjà, mais je le redis une nouvelle fois, la flamme olympique ne nous a rien coûté. Elle a été prise en charge par le Département, et qu'au final, je crois que cela revient

à même pas 0,10 € par Val-de-Marnais pour pouvoir faire passer la flamme olympique dans l'ensemble du Département. Et beaucoup de personnes, je crois que l'on peut quand même parler de 180 000 personnes de mémoire, ont participé au passage de la flamme olympique dans notre Département. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce point ? Donc on va passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté. »

à l'unanimité

2) Retrait de la commune de Carrières-sur-Seine du SIFUREP

Monsieur le Maire

« Alors le point suivant concerne le retrait de la commune de Carrières-sur-Seine du SIFUREP. C'est le choix de la commune de Carrières-sur-Seine. Je ne sais pas s'il y a des interventions particulières.

L'avis des commissions

Les commissions 3 et 1 ont émis un avis favorable.

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques sur ce point ? Il n'y en a pas, donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Il n'y en a pas. Donc le point est adopté. Point numéro 3 : la convention relative à la maîtrise d'ouvrage du SIPPAREC pour l'enfouissement, Tatiana SAUSSEREAU. »

à l'unanimité

3) Signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SIPPAREC pour l'enfouissement des réseaux propres à la collectivité

Mme SAUSSEREAU

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues, Madame et Monsieur. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage au SIPPAREC pour l'enfouissement des réseaux d'éclairage public du boulevard Aristide-Briand, place de la Chanson, rue de l'Union, rue des Tilleuls, rue du général-Lambert, avenue Victor-Coupé prévu à l'occasion des travaux d'enfouissement Enedis et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué à la signer.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 3^e et de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas ? Pas de questions, pas de remarques ? On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté. Toujours sur le même sujet, mais là pour la partie Orange. Tatiana SAUSSEREAU. »

à l'unanimité

4) Signature de la convention financière avec le SIPPAREC pour l'enfouissement des réseaux de communication électronique Orange et QOTICO

Mme SAUSSEREAU

« Il est demandé d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour des travaux d'enfouissement de réseaux télécom boulevard Aristide-Briand, place de la Chanson, rue de l'Union, rue des Tilleuls, rue du général-Lambert avenue Victor-Coupé prévus à l'occasion des travaux d'enfouissement Enedis et réalisés par le SIPPAREC et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer ladite convention.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 3^e et de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Des questions, interventions ? Oui. Christian FAUTRÉ. »

M. FAUTRÉ

« Oui, bonsoir. Il est quand même fort regrettable que les collectivités soient amenées à payer ce qui devrait être de la responsabilité d'Orange. Enedis le fait depuis des décennies, d'ailleurs depuis que le SIPPAREC existe. Et aujourd'hui, moi, très franchement, je suis très gêné. Je veux dire que c'est une somme extrêmement importante et, dans une période budgétaire compliquée comme celle que nous sommes en train de vivre, et ce n'est pas fini, je trouve quand même dommageable que nous soyons obligés... qu'une société comme celle-ci, parce qu'en fait on paye deux fois. Les citoyens que nous sommes payons deux fois : une fois à travers nos impôts et une fois à travers l'abonnement à Orange pour celles et ceux qui ont Orange. Donc, de ce point de vue, je m'abstiendrai. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Écoutez, Monsieur FAUTRÉ, je suis assez d'accord avec ce que vous venez de dire ; on aimerait que cela fonctionne autrement. Simplement, si le travail avait été fait dans les années passées, où l'on avait d'autres moyens de financement, on n'en aurait pas autant à enfouir aujourd'hui. Je rappelle que l'on a quand même encore 23 kilomètres qui ne sont pas traités et que, quand on compare, parce que c'est toujours intéressant de se comparer aux autres Villes, que ce soit sur le sujet de l'assainissement où nous sommes la dernière Ville à avoir encore des sujets d'assainissement à traiter, puisque l'on a laissé deux quartiers non traités, le quartier de Polangis, qui maintenant est fini, que nous avons achevé au cours des deux dernières années, et le quartier de Cœuilly, sur lequel nous avançons, puisque nous avons fait le travail sur Blanqui et que nous avons une nouvelle rue importante, majeure, qui va bientôt démarrer... Eh bien il en va de même pour la question des enfouissements où l'on a pris effectivement beaucoup de retard. Et c'est d'autant plus dommageable que, à l'époque effectivement, celle que vous évoquiez, les prises en charge de la part

de la collectivité n'étaient pas les mêmes. Donc je ne peux que vous rejoindre, mais vous dire en même temps que si le travail avait été fait par le passé, on n'en serait pas là. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, je pense qu'il faut réfléchir à cette question-là puisque c'est tout de même l'EPT qui est en charge en grande partie de ces questions d'assainissement, et c'étaient des moyens que nous n'avions pas précédemment. D'autre part, comme vous l'avez dit bien souvent, la Ville est immense, et c'est difficile d'enfouir tous les réseaux, et l'on n'avait pas forcément plus de moyens avant que maintenant. Voilà donc. Petite précision : moi, ce que j'ai entendu dire quand j'étais élue à l'EPT, c'est qu'à Nogent, il restait tout de même des soucis, au Perreux aussi, et à Joinville aussi. Voilà. »

Monsieur le Maire

« Alors on s'est un petit peu éloignés de notre sujet puisque l'on n'est pas sur l'assainissement, on est sur l'enfouissement des réseaux d'Orange et ceux concernant les réseaux propres de la collectivité. Donc, en l'occurrence, plusieurs villes avaient peut-être effectivement un certain nombre de sujets quand vous êtes rentrée à l'EPT, mais ils ont été réglés dans la mandature précédente, y compris d'ailleurs pour Fontenay qui avait pris un petit peu de retard mais qui a su le combler, et qui a réglé l'intégralité de cette question. Mais nous, on avait effectivement beaucoup de surfaces, beaucoup de réseaux, vous me direz, mais je vous dirai qu'il y a d'autres villes du territoire qui ont exactement la même superficie, avec parfois aussi des réseaux plus importants. Je pense à une commune qui a exactement la même superficie que nous avec un peu plus de rues que nous, qui est la commune voisine de Saint-Maur. Et pour autant, tout a été traité. Donc on a pris du retard sur le sujet, et je vous confirme une chose : c'est qu'effectivement la situation financière des collectivités est moins bonne que par le passé, donc ce sera plus compliqué pour nous, et on en a bien conscience, et on travaille avec l'EPT sur les questions d'assainissement. En ce qui concerne l'enfouissement des réseaux propres et ceux d'Orange, il faut avancer aussi puisque nos concitoyens sont en attente aussi de déploiement de fibre, et il y a besoin d'avancer aussi sur ces sujets. Voilà. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Il n'y en a pas, donc le point est adopté.

Point numéro 5 : l'avis de la commune concernant le projet de plan de mobilité arrêté par le Conseil régional, Delphine BERTRAND. »

5) Avis de la commune de Champigny-sur-Marne sur le projet de plan des mobilités arrêté en Conseil régional en date du 27 mars 2024

Mme BERTRAND

« Bonjour Monsieur le Maire, bonjour mes chers collègues. Cette délibération porte sur l'avis de la commune de Champigny-sur-Marne sur le projet de plan des mobilités arrêté en Conseil régional en date du 27 mars 2024. Le plan des mobilités en Île-de-France fixe les principes régissant l'organisation de la mobilité des personnes et du transport des marchandises, la circulation et le stationnement pour la période 2020-2030. Il est élaboré par Île-de-France Mobilités en associant l'ensemble des acteurs et des parties prenantes de la mobilité en Île-de-France. Le 6 février 2024, le Conseil d'administration d'Île-de-France Mobilités a délibéré sur un projet de plan des mobilités d'Île-de-France puis l'a transmis au Conseil régional d'Île-de-France pour arrêt, par courrier en date du 13 février 2024. Par délibération, le Conseil régional a arrêté le projet de plan de mobilité proposé par Île-de-France Mobilités. Ce dernier

se compose d'un projet de plan des mobilités, d'une annexe accessibilité et d'un rapport environnemental. Il appartient à la Région de poursuivre la procédure de révision de ce document. Aussi, en application de l'article L1214-25 du code des transports, elle a sollicité l'avis de la commune sur le projet de plan de mobilité en Île-de-France par courrier le 11 juin 2024. Celui-ci est communiqué en annexe 1 de la présente délibération. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'avis de la commune sur le projet de plan des mobilités d'Île-de-France.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 3^e commission ;

Avis à la majorité des membres de la 1^{re} commission ; un vote réservé de Monsieur LURIER. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Monsieur FAUTRÉ. Madame CAPORAL ensuite. »

M. FAUTRÉ

« Merci. Rien ne va plus dans les transports franciliens : temps d'attente exponentiels, des rames bondées, des dysfonctionnements en cascades et des salariés aujourd'hui poussés à bout. Chaque jour, les transports publics franciliens s'effondrent. Le meilleur système mondial de transport urbain en est arrivé à ce seuil critique, et il faut nommer les responsables de cette situation avec, en premier chef, la présidente de Région depuis 2016 : Valérie PÉCRESE. Mais il est possible de faire autrement afin de sauvegarder le service public de transport, encore plus à l'heure de l'urgence climatique. Depuis 2016, Valérie PÉCRESE a accéléré le calendrier du processus de privatisation du réseau de transports. Au 1^{er} janvier 2025, l'ensemble du réseau historique des bus de la RATP devrait être privatisé, et d'ailleurs le dépeçage a déjà commencé avec l'ouverture à la concurrence qui s'accompagne - et il suffit de le lire dans les médias - d'une détérioration forte des conditions de travail des agents qui, du coup, deviennent une variable d'ajustement financier pour que la filiale privée de la RATP puisse gagner des marchés dont le principal critère est le prix. Ainsi, depuis le 1^{er} août, les chauffeurs travaillent 59 minutes de plus par jour sans aucune augmentation de salaire, ont perdu 6 jours de congé. Leur contrat de travail de droit public passe maintenant vers le droit privé. Des milliers d'agents ne savent pas pour qui et dans quelles conditions dégradées ils travailleront dans quelques mois. Il faut aussi que chacune et chacun d'entre nous se mette à la place de ces gens. Cela pourrait nous arriver. Cela engendre des démissions de plus en plus nombreuses qui s'additionnent à la pénurie générale et inédite d'agents des transports. Pour les usagers que nous sommes, cette situation se traduit par moins de bus, de métros et de trains. Cette baisse de l'offre s'ajoute à celle votée, en octobre dernier, par la droite régionale au prétexte du COVID, alors que les usagers eux-mêmes revenaient déjà vers les transports en commun. Ces décisions politiques accumulées, prises par Valérie PÉCRESE et votées par les droites régionales et macronistes, plongent les transports dans une situation chaotique, et alors que la dégradation était vécue au quotidien par les usagers, Valérie PÉCRESE, dans le même temps, a annoncé une hausse importante des tarifs pour l'année prochaine afin de combler, dit-elle, le trou financier de 750 M € du fait de l'année 2023. Il est possible d'épargner le porte-monnaie des usagers et de financer les transports en commun par exemple avec une hausse du versement mobilité, une augmentation de la taxation des transactions immobilières, ou encore de créer une taxe des jets privés. Cela permettrait du même coup de geler les tarifs, d'assurer le droit à la mobilité de tous en rendant notamment gratuits les transports pour tous les moins de 18 ans, mais aussi d'assurer le financement

des investissements à venir. Et l'on sait qu'il en faut... Mais évidemment tout est affaire de choix politiques. Il est aussi possible de stopper la privatisation des bus, rien n'y oblige, pas même les directives européennes. Tout est, une nouvelle fois, affaire de choix politiques. Vous nous sollicitez pour donner notre avis, mais hier, mardi, les salariés concernés sont venus devant le siège du Conseil régional pour donner le leur, leur avis, au moment où le Conseil d'administration devait annoncer les noms des nouveaux exploitants des 3 premiers lots du réseau. Au bout du compte, les 19 000 agents du réseau de surface seront transférés dans 13 filiales privées. Donner notre avis, alors que Madame PÉCRESE nous explique que le réseau est défaillant parce que la RATP et la SNCF n'arriveraient pas à s'entendre, mais elle va créer aujourd'hui 13 opérateurs rien que pour les bus. Donc je ne sais pas bien comment les choses vont s'améliorer. En fait, pour elle, donner son avis, c'est : circulez, y'a rien à voir. Je le redis : rien n'oblige à cette décision qui va coûter 4 milliards 900 M €. En plein débat budgétaire, quelle gabegie des deniers publics ! Vous l'aurez compris : nous voterons contre. Et je conclurai, chers collègues, en vous invitant à méditer, au regard de ce que je viens de dire, si je puis dire, sur cette phrase récente de Madame PÉCRESE. Je la cite, cela donne bien le ton : « Un comité de la hache antibureaucratique, j'en ai rêvé, Elon MUSK va le faire ». On comprend mieux, avec un tel état d'esprit, le dépeçage qu'elle effectue à la RATP. »

Monsieur le Maire

« Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Ce plan de mobilité, en ce qui concerne Champigny, est très léger et peu ambitieux. La dénomination SDRIF-E pour écologie ne prend pas la mesure des changements à opérer, et ce n'est pas à la hauteur des enjeux climatiques. Le secteur des transports est responsable du tiers des émissions de gaz à effet de serre de la France. 94 % de ces émissions sont imputables aux transports routiers. Certes on prévoit pas mal de stationnements vélo, et cela, j'en suis ravie, mais pour une Ville aussi grande que la nôtre, il faudra en prévoir davantage. L'usage du vélo a augmenté de 28 % entre 2020 et 2021. Si cette croissance n'est pas maintenue, c'est que les conditions de sécurité ne sont pas remplies. Certes le vélo, c'est bien, à condition que les grands axes soient sécurisés. Mais les transports en commun sont au moins aussi importants. De plus, 24 % des trajets se faisant à pied en Île-de-France, ce mode de transport doit être particulièrement encouragé pour des raisons évidentes de santé publique. Mais surtout, ce plan de mobilité n'aborde pas la question des bus. L'offre de bus est insuffisante et incohérente. Les quartiers du haut de la Ville restent mal desservis, et rien n'apparaît dans ce plan pour y remédier. Les habitants attendent des bus de haut niveau de service, avec des passages fréquents et prévisibles. Les ajustements d'offres, qui vont toujours dans le sens de la réduction, ne sont pas pour les satisfaire. On attend toujours la concrétisation du réseau de bus express régional, si possible fonctionnant au bioGNV. Pour l'instant, rien de tout cela. Est-ce bien raisonnable de payer des amendes européennes plutôt que de financer les transports en commun ? Voilà ma question. Donc évidemment, comme l'a dit mon collègue, nous voterons contre. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Merci, Monsieur le Maire, merci Madame BERTRAND de nous avoir présenté cette superbe note qui parle d'un sujet qui nous paraît particulièrement important. Mais, en fait, je suis désolé : quel est l'avis que vous souhaitez donner ? Quel est l'avis de la commune, parce qu'en fait, le document que l'on nous a donné, au-delà du fait que sur la forme nous n'avons même pas le document sur lequel on émet un avis, c'est-à-dire que vous n'avez même pas pris la peine, par exemple, d'aller trouver des petits documents que la Région, dont vous faites partie Monsieur le Maire, présente pour nous parler des stratégies et du plan d'action par exemple. Parce que donner un avis sur un document que l'on n'a même pas lorsque vous nous le fournissez... Alors vous allez dire Monsieur le Maire : Ah ben oui, c'était téléchargeable. Vous auriez pu aller le chercher. Mais évidemment, Monsieur le Maire. Vous savez que vous avez quand même une obligation d'information, et nous, on a un droit à l'information. »

Monsieur le Maire

« Ne parlez pas pour moi, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Donc vous nous demandez de donner un avis, qui à travers... »

Monsieur le Maire

« Ne parlez pas pour moi. Je vous laisse vous exprimer, mais ne parlez pas pour moi. »

M. MAILLER

« Excusez-moi, je ne vous ai pas interrompu quand vous parliez. »

Monsieur le Maire

« Mais ne parlez pas pour moi, voilà. Je vous en prie, poursuivez, mais ne parlez pas à ma place. »

M. MAILLER

« Eh bien je me mets un peu à votre place. »

Monsieur le Maire

« Je vous en prie, poursuivez, sinon je vais passer à Monsieur LURIER. »

M. MAILLER

« Oui, et donc je vais poursuivre, mais vous savez que vous avez l'obligation de me laisser parler. Merci. »

Monsieur le Maire

« Parlez alors... »

M. MAILLER

« À partir du moment où je ne trouble pas l'ordre public... Donc je lis la petite annexe qui nous est donnée avec des points. J'ai essayé de surligner des éléments qui pourraient valoir avis mais, à la fin, il n'y a aucune conclusion. On ne sait pas quel avis on donne : favorable ? Défavorable ? Quelles sont les remarques que l'on fait dans ce document ? Donc je trouve que c'est méprisant pour l'opposition,

et même pour les Campinois. Mes collègues ont déjà fait part d'un certain nombre de remarques sur ce plan de mobilité de la région Île-de-France qui, bien évidemment, n'est pas à la hauteur, qui va continuer à casser le service public, comme c'est le cas déjà depuis un petit moment. Je remarque aussi que, dans ce document, la place des citoyens est inexistante. Ce n'est certainement pas les enquêtes publiques qui vont permettre de recueillir l'avis des habitants puisque les jeux sont déjà faits. Donc je trouve vraiment lamentable, encore une fois, de constater le manque de transparence dans cette enceinte, le mépris pour le Conseil municipal dont vous faites aussi partie, et le mépris pour les habitants campinois, parce que cela va nous impacter. Et donc j'aimerais que vous me disiez quel est finalement l'avis que vous proposez. Et, au regard de ce que je viens de dire, vous comprendrez bien évidemment que l'on votera contre cet avis puisque, de toute façon, on ne sait même pas quel avis vous souhaitez donner. »

Monsieur le Maire

« Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« Je partage le sentiment de mon voisin, Monsieur MAILLER. Dans les documents qui nous sont proposés et que j'ai essayé de lire exhaustivement, il ne me semble pas non plus qu'il y ait un avis, en tant que tel, sur le plan des mobilités en Île-de-France. À mon sens, il s'agit plutôt de demandes concernant l'aménagement des équipements devant accompagner la mise en service du Grand Paris express en particulier.

Sur ce projet de plan de mobilité de la Région, comme cela a été dit, il ne remet pas en cause la mise en concurrence généralisée des transports en Île-de-France. Pourtant la directive européenne, cela a été dit, de mise en concurrence des transports permettait d'aller vers la création d'une régie publique. Eh bien la Région a fait le mauvais choix du privé, avec les mauvais résultats que l'on peut craindre, bien évidemment, pour les usagers surtout. Ce plan régional, par ailleurs, continue de trop investir dans le routier alors qu'il faudrait faire plus sur l'offre de transports publics et le développement des modes de transports doux. Le financement des transports, dans une Région comme l'Île-de-France, ne peut se contenter des engagements de l'État sur la durée d'un contrat de plan État-Région, car la valse des ministres titulaires de ce portefeuille et le non-respect par l'État de ses engagements deviennent une règle. De plus, avec les coups de rabot prévus dans le financement des collectivités locales, en particulier dans le Fonds vert, il est à craindre que certains ne voient jamais le jour. Au gré des diverses lectures que j'ai pu avoir, moi, j'ai pu relever également des pistes de financements complémentaires qui auraient pu être envisagées, par exemple la baisse de la TVA sur les dépenses d'IDFM de 10 à 5,5 % afin de lui dégager des financements complémentaires, une augmentation de la taxe de séjour dans les hôtels de plus de 3 étoiles, la réévaluation de la taxe sur les parkings, etc. Certes ces mesures sont d'ordre législatif bien évidemment, mais on pourrait bien demander à nos parlementaires du Département de porter ces demandes à l'Assemblée pour qu'elles soient votées. Ces mesures financières permettraient d'asseoir le développement des transports publics sans augmenter le prix du ticket ou du passe Navigo que subissent les usagers tous les ans.

Il paraît également, pour ce que j'ai pu en lire, que le plan est bien timide quant à l'amélioration du réseau de la RATP pour favoriser l'accès aux personnes à mobilité réduite. Là aussi, suite aux Jeux paralympiques, on a raté ce rendez-vous historique en ne s'engageant pas plus dans des investissements qui favorisent l'usage des transports pour toutes et tous.

Enfin il aurait été bon, comme l'a indiqué mon collègue, que la Région ait développé une concertation grand public. Exiger que ce plan soit débattu dans les départements mais aussi dans les communes n'aurait pas été une exigence démesurée à satisfaire, me semble-t-il. La question de la mobilité en Île-de-France est un problème et un besoin. Les habitants demandent l'amélioration de la qualité des transports et des mobilités douces. On ne peut que partager ces exigences et, en conséquence, en ce qui me concerne, je voterai contre l'avis qui n'existe pas, a priori, dans le document, et qui nous est demandé. »

Monsieur le Maire

« Caroline ADOMO. »

Mme ADOMO

« Je crois que tous mes collègues ont un peu dit ce que je pouvais penser de ce plan. Effectivement, un plan que l'on peut caractériser par un manque d'ambition, un manque d'ambition au regard des enjeux environnementaux, au regard des pics de pollution. Cela aurait dû être un principal outil en Île-de-France pour la transformation des mobilités franciliennes, notamment faire évoluer les transports en commun en termes d'émissions. Cela a été rappelé par ma collègue. Or, en termes d'émissions, cela n'a pas baissé, on peut le regretter. Et ce qui est étonnant, c'est la part qui est accordée au vélo, 6 %, alors que, sur le plan national, on est aux alentours de 9 %. D'autre part, on parle d'une progression de 22 % des transports collectifs, ce qui est insuffisant, sachant que l'on a un réseau qui est appelé davantage à se densifier avec la mise en service progressive du Grand Paris express, et je trouve dommage que l'on n'ait pas pu aller plus loin. Il aurait effectivement fallu aussi accompagner les Franciliens dans les déplacements plus propres, à commencer par la marche et le vélo, compte tenu du nombre de déplacements de très courtes distances dans notre Région. Vous comprendrez que, par rapport à l'avis qui est donné, mon avis n'est pas positif. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Oui merci. Pour compléter, j'apporterai juste un témoignage d'usager. Je connais une personne campinoise qui travaille à Villiers-sur-Marne et qui a abandonné l'idée de tous les jours attendre le bus, alors qu'avant elle le faisait, et à force d'attendre parfois une demi-heure, quarante minutes, maintenant elle le fait en trottinette électrique. Je ne trouve pas cela forcément une bonne idée. En plus, c'est dangereux s'il pleut. En plus, il y a quand même dans notre Ville beaucoup de problèmes de nids de poule et de chaussées, que vous semblez ne pas trop gérer activement. Voilà. Je citais un exemple pour démontrer les problèmes des Campinois. »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres remarques ? Alors quelques mots de commentaires. Je vous confirme bien qu'il y a un avis à donner puisque l'on a une approbation par rapport aux documents qui nous ont été transmis. Vous pouvez trouver que les documents ne sont pas suffisants, mais il n'en reste pas moins que ce sont les éléments qui sont soumis à votre lecture.

Sur la question de la privatisation, j'entends ce qui est dit, mais on a besoin aussi d'avoir des transports qui fonctionnent bien. Aujourd'hui, on a des transports, et je peux rejoindre le constat pour dire qu'ils ne fonctionnent pas idéalement, même si, au cours des deux dernières années après le COVID, on a eu une amélioration globalement. Alors elle n'est pas forcément ressentie parce que, quand on a un problème avec son train, on trouve que cela ne fonctionne pas, bien évidemment. Mais, globalement, le pourcentage a progressé de 4 points. Alors il reste encore de la marge de progression, mais on a quand même une régularité des transports qui s'est améliorée globalement un peu au cours des deux dernières années.

Pour autant, il y a un véritable sujet parce que, pendant de nombreuses années, nous n'avons pas investi en Île-de-France sur les questions de transports. Alors la révolution des transports que nous faisons avec la présidente de la Région est en route puisque l'on voit déjà des changements extrêmement importants sur des rames majeures, sur des lignes majeures, que ce soit sur le A, le C, le D qui vont arriver. Simplement, il y a un temps qui est extrêmement long sur les transports, parce que ce n'est pas le tout de dire qu'il faut avoir du matériel au point, faut-il encore qu'il soit construit. Il y a des temps de marchés, il y a des temps pour faire les rames et pour être prêt par rapport aux nouvelles exigences, plus celles qui vont arriver sur le Grand Paris express. Notamment l'entreprise Alstom, qui fournit les rames de métro, était en complète surcharge, d'autant que, par ailleurs, ils avaient déjà pris des commandes dans une autre Région, en Région Nord-Pas-de-Calais. Donc tout cela fait que, effectivement, les délais sont toujours trop longs pour que l'on ait une véritable amélioration. On sait que quand le Grand Paris va être mis en service, pas simplement sur la 15 Sud, ce qui arrivera l'année prochaine, mais plus globalement sur l'ensemble de la 15, les transports franciliens fonctionneront beaucoup mieux. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui on a et c'était tout l'enjeu du projet du Grand Paris express qui, au fond, même s'il avait été souhaité par le président de la République d'alors Nicolas SARKOZY, avait fait en sorte qu'il y avait deux projets. Je resitue : le projet porté par la Région du temps de Jean-Paul HUCHON, et puis le projet porté par l'État. Fort heureusement, nous avons réussi, pour une fois dans notre pays, à mettre un peu d'intelligence collective pour avoir un projet global avec suffisamment de gares, pas forcément trop près non plus pour que ce soit efficace, et faire en sorte que les transports lourds puissent fonctionner, et éviter ce système que nous avons en étoile, et avoir du radial. Par exemple, quand vous êtes à Champigny, vous voulez aller à Créteil, vous mettez une heure. Demain, ce sera 6 minutes. Ça changera complètement les choses. Les gens abandonneront, à ce moment-là, la voiture. Mais le sujet n'est pas simplement la voiture que vous avez évoquée Madame CAPORAL ou Madame ADOMO. Les voitures, aujourd'hui, ça pollue de moins en moins. On a des véhicules hybrides, on a des véhicules électriques. Tout cela est en train d'évoluer aussi. Le problème, ce n'est pas la voiture, ce n'est pas les routes au fond puisque, à chaque fois, vous dites : on fait des routes. Oui, eh bien, des fois, il y a besoin de faire des routes. Parce qu'il faut bien s'imaginer ce qu'est l'Île-de-France. L'Île-de-France, elle est à plus de 50 % rurale. Et quand vous habitez au fin fond de la Seine-et-Marne, au fin fond de l'Essonne ou du Val d'Oise, ou des Yvelines, eh bien il y a besoin de routes, sinon vous n'êtes pas connecté. Le problème n'est pas les routes, c'est plutôt ce que l'on met dessus qui pose des difficultés. Mais aujourd'hui, tout cela est en train d'évoluer. Alors tout cela avance.

On peut dire que la tarification a été revue à la hausse, oui mais on reste malgré tout un des pays où les transports en commun, et singulièrement en Île-de-France, sont les plus subventionnés de toutes les autres métropoles européennes. Il faut regarder aussi les choses avec objectivité et voir qu'il y a eu des avancées aussi très fortes encore, juste après les Jeux olympiques, avec la mise en place du ticket à tarif unique qui permet notamment, et là il y avait une inégalité, parce que ceux qui étaient les plus

éloignés payaient des fois extrêmement cher un billet alors que les Parisiens, eux, payaient extrêmement peu cher alors qu'ils ont une offre extrêmement importante. Donc il y avait besoin de remettre un peu de cohérence là-dessus.

Globalement, moi je veux bien que l'on dise qu'il faille augmenter toutes les taxes, mais est-ce que vous croyez sincèrement que c'est parce que l'on augmentera les taxes sur les jets privés, qui sont quand même pas trop nombreux, que l'on pourra compenser l'ensemble de ces investissements ? Je ne suis pas contre, personnellement, une taxe sur les jets privés, mais cela ne fera pas l'équation, il ne faut pas rêver... On peut faire des effets de manche avec cela, mais ça ne fera pas grand-chose. Quant à l'augmentation du complément transport, la hausse de la partie mobilité, oui. C'est d'ailleurs ce que prévoit l'actuel gouvernement. Donc vous voyez, Christian FAUTRÉ, vous êtes entendu jusqu'à Bercy. Mais il n'en reste pas moins que, malgré tout, on n'arrivera pas à faire l'équation des investissements colossaux qui sont encore à faire pour disposer de transports efficaces en Île-de-France.

Et le réseau bus est en cours de refonte à la fois parce que l'on a des lignes qui, aujourd'hui, ne sont pas parfaitement efficaces. On a aussi des bus vides. Figurez-vous qu'il y a des lignes qui ne fonctionnent pas, où vous avez des chauffeurs, vous avez du matériel, mais vous avez quasiment peu de voyageurs. Donc il y a nécessité de réadapter. Et puis il y a des lignes qui sont, elles, saturées. Donc il y a nécessité de se réadapter par rapport aux évolutions de population. Il n'y a qu'à voir comment certaines villes ont évolué au cours des dernières années. Quand vous avez 20 ou 30 % de population en plus, regardez comment a évolué Vitry au cours des dernières années. Vous imaginez bien la charge de transports que cela va représenter.

Quant à l'effort vélo, vous dites, Caroline ADOMO, il faudrait passer de 6 à 9 %. 9 %, c'est autour des gares, c'est cela qui a été arrêté. 6 %, c'est globalement sur l'ensemble de l'Île-de-France. Donc on est complètement dans les clous, et c'est ce que nous avons prévu localement aussi dans les discussions avec la société du Grand Paris, avec Île-de-France Mobilités, avec l'État qui intervient aussi sur ces sujets, puis les partenaires qui sont nécessaires, et notamment le Département aussi sur les voies départementales pour renforcer l'offre de vélo. Il y a eu un accord extrêmement important entre la Région et le Département du Val-de-Marne pour accompagner à hauteur de 50 M le plan vélo dans notre Département. Donc il y aura aussi une partie qui viendra, bien évidemment, sur Champigny. Nous avons eu aussi une dotation de 2 M sur les voies communales pour faire en sorte que nous disposions de pistes cyclables et des aménagements nécessaires. Donc, vous voyez, ce sont des sujets sur lesquels on a besoin de travailler pour continuer à aménager la Ville et la rendre plus facile en termes de cycle. Il y a encore beaucoup de travail, d'autant que l'on est dans une Ville, aujourd'hui, qui va encore connaître des travaux extrêmement lourds jusqu'en 2031. L'axe principal de la Ville, quand vous regardez l'avenue Roger-Salengro, vous voyez nettement qu'il est compliqué de faire des pistes cyclables à ce niveau-là. Donc rien ne pourra se faire avant 2031 sur le premier axe majeur de la Ville. Mais on travaille sur d'autres axes, et cela ne nous empêche pas d'avancer par ailleurs. Et vous avez raison, je vous rejoins aussi sur le fait de dire qu'il est important d'intégrer le piéton. Mais, vous voyez, on l'intègre pleinement puisque, dans les travaux tels que je les évoquais tout à l'heure dans le cadre du PV, sur la rue du Cimetière, on a bien évidemment intégré le cheminement piétonnier. Et, à chaque fois, ce sont des éléments importants. Je vous rappelle quand même qu'il y a un certain nombre de rues dans la Ville où l'on n'a même pas de trottoir. Parfois, on a juste une bordure et, à chaque fois que l'on fait des aménagements, que ce soit sur le projet de la rue de Verdun ou l'autre partie sur Le Maroc aussi, où l'on récupère à chaque fois un mètre de trottoir, c'est aussi pour faciliter le passage des piétons, pour essayer de les mettre en sécurité. Et donc ça aussi, ce sont des éléments importants qu'il faut intégrer.

Moi, je crois que ce plan transport, il n'est peut-être pas à la hauteur de ce que l'on aurait tous souhaité, c'est-à-dire des transports parfaits demain, mais il nous permet d'avancer, et en l'occurrence d'avancer d'une façon extrêmement importante par rapport à ce qui était investi dans les transports en commun du temps des dix-sept années de Jean-Paul HUCHON ; on est à deux fois et demie plus d'investissements du côté de la Région que ce que l'on avait par le passé.

Alors moi je veux bien entendre des critiques, simplement il y a des avancées extrêmement nettes. Simplement, en matière de transport, c'est long pour voir le résultat, parce que c'est du transport lourd par définition, et donc nous avons des sujets à travailler qui ne relèvent pas que de la compétence de la Région. La Région annonce un plan, mais il y a des éléments effectivement... Vous dites : c'est compliqué des fois entre la RATP et la SNCF. Eh bien oui, je vous le confirme, quand il y a des sujets communs, on est bien placés pour le savoir à Champigny, avec la gare de Villiers-Champigny, où c'est particulièrement compliqué pour faire une gare d'interconnexion. Il nous a fallu plusieurs années pour aboutir. Enfin nous venons d'aboutir dans le cadre du CPER. C'est inscrit, ce sera fait. Mais faire une entente entre la RATP qui va avoir à gérer le réseau, la SNCF avec la gare d'interconnexion, la SGP qui construit, je peux vous dire que j'en ai fait quelques-unes des réunions sur le sujet. Et ça n'a pas été simple, et que, avec mon collègue, notamment de Villiers, il a fallu beaucoup batailler pour faire avancer ce dossier et le faire aboutir jusqu'au point du CPER. C'était loin d'être fait. Et ce n'est pas parce qu'il y avait eu quelques études qui avaient été enclenchées, d'ailleurs avec un financement de la Région, que les choses avaient avancé pour autant, parce que l'on va être sur une gare qui va être à plus de 500 M quand même en intégralité, entre la partie SGP et SNCF. Donc, vous voyez, ce sont des sujets longs, lourds, qui méritent un peu mieux, en termes de débat, que des caricatures sur la hausse des cotisations ou des taxes sur les jets privés. Je crois qu'il faut être au clair : aujourd'hui, l'objectif est d'avancer sur tous ces sujets, que ce soit des sujets de mobilité douce pour les piétons, pour les cycles comme pour les bus, et le transport lourd avec le réseau ferré. Je crois que l'on a besoin d'aller beaucoup plus loin en termes de performance aussi dans l'organisation. Et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'aujourd'hui, il y a des sujets qui relèvent aussi de cet aspect-là. Bien je crois que le débat a été assez nourri, chacun a pu faire part de ses propositions de vote. Donc qui est contre ? »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Excusez-moi. C'est quoi l'avis ? »

Monsieur le Maire

« L'avis, eh bien on va vous le donner puisque l'on va voter. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Justement, c'est quoi l'avis ? »

Monsieur le Maire

« Bien vous avez dit que vous êtes contre, nous, on va dire ce que nous pensons. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Mais c'est quoi l'avis que vous proposez ? »

Monsieur le Maire

« Eh bien l'avis que nous proposons, c'est un avis favorable. »

M. MAILLER (hors micro)

« D'accord. »

Monsieur le Maire

« Ça ne vous surprend pas. »

M. MAILLER (hors micro)

« Je ne sais pas parce que ce n'est pas écrit ici. »

Monsieur le Maire

« Ce n'est pas écrit puisqu'on le décide ensemble, comme sur toute délibération, on le vote. »

On décide ensemble, on verra ce que sera le vote. Je vous rappelle qu'il y a une majorité et une minorité. Donc voilà. Enfin bon, on passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? deux abstentions. Qui est pour ? Voilà. Donc le point est adopté. »

à la majorité

38 votes pour dont 8 procurations (M. LATRONCHE, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, M. VIGUIE, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. BARON)

8 votes contre dont 3 procurations (, Mme MASMOUDI-LAJNEF, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE) Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. TITOV, M. MAILLER et M.SY

3 abstentions dont 1 procuration (M. SOLARO) M. LURIER, Mme ADOMO

6) Contrat de Ville « Engagement quartiers 2030 » de l'EPT Paris Est Marne & Bois

Monsieur le Maire

« Alors point suivant. Donc c'est l'adoption des contrats de Ville dans le cadre des quartiers 2030. Vous le savez : depuis 2014, dans le cadre de la loi Lamy, nous avons la mise en œuvre des intercommunalités, mais aussi de toutes les questions autour de la politique de la Ville, et donc les contrats de Politique de la Ville ont été revus pour devenir Quartiers 2030. Ce sont des contrats qui ont cours de 2024 jusqu'à 2030, qui doivent répondre à plusieurs objectifs : simplifier l'action publique, assurer des réponses de qualité par rapport aux attentes des concitoyens de quartiers, autour de la sécurité, autour des questions du scolaire, du périscolaire, du sport, et de la culture et du lien social, et puis maximiser la mobilisation des acteurs publics et privés pour rendre le plus lisible possible ce type de politique au sein des quartiers en Politique de la Ville. Donc la compétence de la Politique de la Ville relève aujourd'hui du Territoire Paris Est Marne & Bois, et donc nous avons défini dans le cadre du territoire quatre axes majeurs à travailler : les questions d'emploi et d'insertion, les questions de cadre de vie et de développement durable, les questions d'éducation et les questions d'accès aux droits. Nous avons, au total, sur les 13 Villes du territoire, 4 Villes qui disposent de quartiers en Politique de la Ville. Il y a la commune de Fontenay, la commune de Villiers, la commune de Saint-Maur, et la commune de Champigny qui compte 5 quartiers en Politique de la Ville. Donc, au niveau de Champigny, nous avons souhaité prioriser des éléments plus spécifiques. Chaque ville, bien évidemment, a été respectée au regard de ses attentes, et on n'a pas du tout le même diagnostic que l'on se trouve à Fontenay ou à Champigny, ou Champigny et Villiers. Et donc on a adapté les réponses

en fonction de chaque situation. Donc ce que nous avons souhaité prioriser, ce sont les questions autour de l'accès à la santé et de la lutte contre les déserts médicaux, les questions autour de la réussite éducative et de l'accompagnement scolaire, les questions de développement économique et d'accès à l'emploi et à l'insertion professionnelle, et le renforcement de la sécurité et de la tranquillité publiques Voilà. Vous avez l'ensemble du descriptif dans le dossier qui vous a été fourni, l'ensemble du rapport. L'ensemble de ces 4 thèmes sont bien évidemment déclinés, et donc je vous propose d'adopter ce contrat de Ville nouvelle formule Engagement quartiers 2030 non seulement, bien évidemment, pour la commune de Champigny, mais pour les 4 communes du Territoire puisque c'est un seul et même document pour les 4 communes du Territoire qui disposent des Quartiers 2030. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, dans ce contrat de Ville, des points insuffisamment pris en compte sont la misère et le non-recours aux aides disponibles. Pour faire le lien avec le point précédent, les QPV sont mal desservis par les transports en commun, donc peu accessibles pour y entrer et pour en sortir. L'expression est dans le rapport. Dire que les jeunes restent trop enfermés dans leur quartier alors que les transports sont rares et chers ne suffit pas. Il faut absolument désenclaver les quartiers et rendre les transports accessibles financièrement. Je note également une demande pour le développement de l'ESS, qui est certainement un bon moyen d'acquérir de l'expérience professionnelle pour les jeunes. D'autre part, les confinements successifs ont eu de fortes répercussions sur le développement mental et la scolarité des enfants et des adolescents, les addictions aux écrans, et pourtant je n'ai pas vu d'accompagnement d'un point de vue de santé mentale dans les axes prévus. Je pense que ce serait également un bon axe à développer. Merci. »

Monsieur le Maire

« Très bien, merci. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Comme nous l'avions déjà exprimé lorsque vous nous aviez présenté le contrat de Ville pour notre commune, nous le répétons : un contrat de Ville, pour nous, c'est un outil, parfois imparfait, mais s'il est tenu et s'il va jusqu'au bout, c'est plutôt quelque chose de positif pour les habitants des quartiers prioritaires de la Ville. En revanche, encore une fois, je suis atterré de voir le mépris que vous avez pour un des fondements essentiels du contrat de Ville qui est la participation citoyenne. Une nouvelle fois, contrairement aux communes de Villiers, Fontenay et Saint-Maur, dont deux sont de droite, je vous le ferai remarquer, vous piétinez, mais alors allègrement je dirais, l'État de droit et la législation.

Vous avez fait référence à la loi Lamy et, en fait, vous n'en tirez que ce qui vous intéresse, et notamment sur la question de la participation citoyenne, vous balayez d'un revers de manche l'ensemble des obligations qui y sont faites. Pourquoi je dis cela ? Parce que, dans le document, une nouvelle fois, on l'avait déjà souligné, le Conseil citoyen, qui est une obligation légale, disparaît au profit des Conseils de quartier. Alors puisque, manifestement, vous n'avez peut-être pas les textes ou alors vous les avez lus, mais pas complètement, je vais peut-être vous lire quelques passages qui devraient vous interroger et interroger mes collègues. Si vraiment vous voulez que le contrat de Ville serve aux habitants, peut-être qu'il faudrait que vous alliez lire les textes. La loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion sociale rend obligatoire, dans son article 7, la création des

Conseils de quartier dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, instituant la co-construction comme principe fondateur de cette politique. Vous, vous les excluez.

La circulaire du 15 octobre 2014, relative aux modalités de mise en œuvre des contrats de Ville, dans sa partie consacrée à la co-construction du contrat, reprend trois principes encadrant les conseils citoyens : l'autonomie, la composition et leur représentation dans les instances du contrat de Ville.

Je pourrais vous lire encore la loi du 27 janvier 2017 qui crée de nouveaux droits à disposition des Conseils citoyens : la mise en place d'un droit à congé de formation et la possibilité pour les représentants des Conseils citoyens de saisir le Préfet de Département des difficultés particulières rencontrées par les habitants. On voit bien que le Conseil citoyen a un rôle très particulier, et particulièrement fort.

Je lis encore - ce sont les documents de l'État, ce ne sont pas les documents de Monsieur MAILLER qu'il aurait pris je ne sais où, c'est l'Agence nationale de la cohésion des territoires qui édite ces petits documents - et vous allez voir où je veux en arriver juste après. « En tant qu'acteurs du contrat de Ville, les conseils citoyens participent à l'ensemble des instances, y compris celles relatives au renouvellement urbain. » C'est peut-être pour cela que vous ne souhaitez pas que le Conseil citoyen soit présent, puisqu'il doit être indépendant et en dehors de tout pouvoir politique. « Obligatoire pour le collège habitants, le tirage au sort a pour objectif de garantir la neutralité des membres et de permettre la participation des habitants les plus éloignés du processus décisionnel. Il est proposé de réaliser un tirage au sort. » Donc le Conseil de quartier, qu'est ce que c'est ? C'est encore le vademecum pour l' élu local - peut-être que vous ne l'avez pas lu : « Inscrit dans la loi de programmation pour la Ville à la cohésion urbaine du 21 février 2014, le principe de la co-construction de la politique de la Ville doit permettre d'associer les habitants et les acteurs des quartiers prioritaires à la gouvernance de cette politique partenariale. » Les missions ? « Favoriser l'expression de celles et ceux qui vivent et font vivre les QPV, coconstruire les contrats de Ville, soutenir des initiatives citoyennes. » Et on vous dit que c'est une instance obligatoire et qui fait l'objet d'un arrêté préfectoral. Donc, depuis 2019, vous avez décidé de ne pas l'utiliser. En revanche, effectivement, si l'on prend la définition des conseils de quartier, eh bien les conseils de quartier, c'est quoi ? C'est effectivement des instances de consultation au bon vouloir du Maire pour pouvoir leur demander des avis sur des choses... donc pour donner des avis, être interrogé sur des choses, mais en aucun cas, ce n'est un organe qui est décisionnel, et qui est encore moins indépendant du pouvoir politique. Pourquoi je dis ça ? Puisque, pour ceux qui participent encore aux Conseils de quartier et au bureau des Conseils de quartier, on se rend compte que les ordres du jour sont imposés, que lorsqu'aux Mordacs, l'année dernière, une maman pose la question des travaux dans les écoles et que j'ai eu malheureusement le malheur de vouloir ramener cela sur la préparation budgétaire, on m'a dit : « Oh non, non, pas de politique, on ne parle pas de budget ici. » Quand on est sur le Bois l'Abbé, quand on veut parler de l'ANRU : « Ah non, non, ce n'est pas à l'ordre du jour, on n'en parle pas » sauf pour pouvoir dire : « Ah ben oui, on va mettre des bancs là, est-ce que vous les voulez bleus ou est-ce que vous les voulez verts ? » Et après, on va dire que c'est une instance de concertation et de co-construction. Quand on est au Plateau, que l'on pose la question de dire : « Oui, du coup, la problématique de la VDO cela en est où ? Ce serait peut-être bien de réfléchir à un plan de circulation... » « Oh là là, surtout pas. Il ne faut pas, ce n'est pas dans l'ordre du jour. » Par contre on va faire un petit retour, lors du prochain Conseil de quartier, dans Mon conseil de quartier, sur l'initiative que l'on a faite pour faire peindre des jardinières, le type de plantes que l'on a mises dedans, alors que les habitants du quartier galèrent pour stationner, parce que cela devient des autoroutes. Et avec l'arrivée du Grand Paris, les travaux de l'école Henri-Bassis, on a partout des voitures, des camions qui tournent et qui rendent la vie infernale dans ces quartiers.

Quel autre quartier on pourrait prendre ? En tout cas, quand on regarde ça, on voit bien que les Conseils de quartiers sont loin d'être des instances à la fois de concertation réelle, de co-construction, et pourquoi ? Parce qu'ils sont liés justement au pouvoir politique. Quand on voit que, par exemple, le Conseil de quartier des Boullereaux avait décidé qu'il y aurait une décision collective quant à savoir comment allait être distribuée la recette de la brocante qui était organisée, tout le monde s'attendait à ce que ce soit le Conseil de quartier qui décide. Eh bien non. A priori, c'est l'élu président ce Conseil de quartier qui a décidé de l'attribuer à une association. Une belle association en plus, ce n'est pas le problème de l'association en elle-même, c'est sur le principe. À partir du moment où l'on dit qu'un organe est censé prendre des décisions, eh bien on le fait, et on ne prend pas des décisions autoritaires, comme c'est le cas. Donc on voit bien à l'intérieur de ce projet, parce qu'il y a des choses qui pourraient certainement être parfaites, qu'en réalité vous faites tout pour que le Conseil citoyen n'existe pas puisqu'il n'est même pas cité à l'intérieur. Vous ne citez que les conseils de quartier, alors même que, dans la loi, les conseils de quartier n'apparaissent pas comme étant des organes de co-construction, en tout cas pas ceux que la loi prévoit. Je sais bien : manifestement, le courant politique auquel vous appartenez est friand d'aller contre la loi. Madame PÉCRESSE l'a fait lorsqu'elle finance les équipements de sécurité des polices municipales, les travaux, alors que la Région n'a pas de compétence. Mais donc, pour ces raisons-là, encore une fois, ce contrat de Ville, à notre sens, n'est pas à la hauteur sur la question de la co-construction citoyenne, et donc nous voterons bien évidemment contre, même si, comme je l'ai dit, si, un certain nombre des actions qui sont prévues dedans sont menées à terme - et ça, on le verra bien avec la question des finances locales, aujourd'hui on peut s'interroger - eh bien nous voterons évidemment contre ce contrat de Ville. Nous ne prenons pas partie sur les autres Villes parce que, elles, elles ont fait l'effort d'intégrer, au cœur de leur dispositif, de leur contrat de Ville, le Conseil citoyen, ce que vous avez décidé de ne pas faire. Donc nous voterons, bien évidemment, contre ce projet. »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres remarques ? Alors je vais vous répondre, Monsieur MAILLER, si vous permettez, sinon je ne vous fais pas de réponse et on passe au vote.

Tout d'abord, ce que disait Madame CAPORAL sur les questions de santé mentale : bien évidemment, il y a un volet qui est prévu, mais vous savez qu'hélas, la santé mentale est parfois un peu le parent pauvre de ce qui se fait au niveau de toutes les politiques de santé. En tout cas, c'est bien intégré dans ce volet. Alors on pourra toujours dire qu'il en manque, qu'il n'y en a pas assez, mais c'est bien évidemment intégré.

En ce qui concerne votre position consistant à dire que les quartiers en Politique de la Ville sont bien trop éloignés des transports, ce n'est pas le cas de tous. Si vous êtes aux Quatre-Cités, vous avez une gare qui s'appelle celle des Boullereaux, si vous êtes à Saint-Maur-Créteil, eh bien vous avez une gare qui est juste à côté, et à Val de Fontenay, c'est la même chose. Donc on a des situations qui sont disparates, au fond, au niveau des différents quartiers du territoire. Et l'objectif justement, avec le Grand Paris express, c'est de recoller ces quartiers-là, les reconnecter auprès des gares en question. Et donc c'est bien ce qui est prévu, c'est de faciliter au mieux l'accès pour tous à ces transports lourds qui arriveront.

Monsieur MAILLER, je veux bien que l'on m'accuse de tout, j'ai le dos large, il n'y a pas de problème. Mais me dire que c'est depuis 2019 que les conseils citoyens... Enfin, en 2019, moi, je n'étais pas Maire, je vous le rappelle quand même. C'est à partir de 2020, et seulement à la fin 2020, avec une arrivée un peu particulière avec la gestion du COVID, où l'on n'avait même pas le droit de se réunir. Je veux bien

que vous nous fassiez des critiques sur les Conseils de quartier, mais ils fonctionnaient comment les conseils de quartier avant ? Ils ne fonctionnaient pas, il ne se passait rien. C'était un encéphalogramme plat. Moi j'y ai participé en tant qu'élu. Il n'y avait pas grand-chose qui ressortait des Conseils de quartier. Et ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les adjoints de l'ancienne équipe municipale au cours d'un débat municipal où vous vous êtes écharpés pour dire qu'il ne se passait plus rien dans les Conseils de quartier. Même vous, vous en aviez fait le constat. Alors je veux bien que vous en attendiez peut-être la révolution au sein des Conseils de quartier - votre côté révolutionnaire ressort un peu - mais au fond, ce n'est pas une instance de décision le Conseil de quartier, c'est une instance consultative, et donc on n'est pas là pour décider à qui va tel financement de telle brocante. La brocante, cela a été défini au sein du bureau par la présidente du Conseil de quartier. C'est au sein du bureau que cela s'est décidé ; ce sont des gens du bureau qui ont fait ce choix. Moi, je trouve qu'il n'y a rien à dire là-dessus. Et puis d'ailleurs, ceux du bureau, ce sont aussi ceux qui se sont embêtés à se lever très tôt le matin pour gérer la brocante, du matin jusqu'au soir, avec les habitants du quartier. Je crois que c'est utile de le rappeler.

Ensuite bon, l'histoire du Conseil citoyen, je veux bien ; c'est votre tarte à la crème que vous n'arrêtez pas de relancer depuis trois-quatre ans sur l'histoire de la rénovation urbaine, le Conseil citoyen. Regardez le document qui vous a été fourni. Je veux bien que l'on m'accuse de tout, mais le document, il est là, tout le monde peut le voir. Il y a écrit quoi en gros ? Il y a écrit l'État et le Territoire. Ce n'est pas une compétence de la Ville, c'est une compétence de l'État. C'est l'État qui finance la politique de la Ville. Vous dites que l'on a à s'inquiéter à cause des finances publiques. Oui mais pas des finances des collectivités locales, des finances de l'État. Les financements sont ceux de l'État. C'est l'État qui finance, c'est l'État qui définit les axes majeurs en collaboration avec les EPT, et les villes peuvent faire avancer des axes plutôt que d'autres au regard du diagnostic qui est fait. Le diagnostic, vous l'avez dans ce document. Il est assez complet, il reprend d'ailleurs un certain nombre d'éléments qui ont été faits au niveau du Territoire sur l'ABS qui avait été réalisé et qui montrait bien les problématiques que l'on rencontre dans les quartiers. L'objectif, ce n'est pas de faire de la réunionite pour faire de la réunionite, c'est de trouver des solutions précises, en termes d'axes de travail, avec tous les acteurs du secteur et dans les différents quartiers, pour essayer d'améliorer la vie des gens ; ce n'est pas de faire un conseil de citoyens pour faire un conseil citoyen. Ce n'est pas moi qui ai dit : moi je ne veux plus de conseil citoyen, contrairement à ce dont vous voulez m'accuser. Tout simplement, il y a un constat qui a été fait, pas par moi, par la préfecture, notamment par le Préfet à l'égalité des chances qui a dit : « On est très embêtés avec les conseils citoyens. Pourquoi ? Parce que, dans 80 à 90 % des cas, cela ne marche pas, cela ne se réunit pas, cela ne fonctionne pas. Et puis, dans 10 % des cas, des fois, cela marche mieux que les conseils de quartier. » Alors ce n'était pas pour Champigny pour le coup, les cas qui étaient montrés. Le Conseil citoyen du quartier du Bois l'Abbé par exemple, si je prends cet exemple-là puisque c'est celui que vous avez voulu mettre en avant, au cours de la mandature précédente, je dirais même au cours des deux mandatures précédentes, j'ai été membre de ce Conseil de quartier. Dominique ADENOT m'avait mis sur ce Conseil de quartier. Donc je suivais ce qui se faisait au niveau du Conseil citoyen. En 12 ans, il s'est réuni deux fois. On était 5 et 6, il n'y avait personne. Donc avoir une instance où il n'y a personne, je vais vous dire, c'est quand même un peu particulier. Oui les conseils de quartier sont une instance intéressante, ils fonctionnent aujourd'hui de façon intéressante, et parfois pas toujours de façon égale, mais en tout cas, il y a des résultats qui sont apportés dans ces différents conseils de quartier. Mais je rappelle que ce ne sont pas des instances de décision. Ce ne sont pas des mini Conseils municipaux, comme vous voulez le faire parfois au point d'essayer de

bordéliser d'ailleurs un certain nombre de réunions qui se tiennent, en particulier dans le quartier du Bois l'Abbé, y compris parfois en excitant des gens.

Des gens font des menaces de mort sur un des élus de cette assemblée. Voilà. Alors moi, je veux bien tout ce que vous voulez, mais c'est quand même une politique qui relève de l'État.

Et donc on va avoir à approuver ce contrat de Ville. Vous ferez ce que vous voulez. Nous, en tout cas, nous allons l'approuver parce que dans les 4 communes en question, sur l'ensemble des 9 quartiers qui sont en Politique de la Ville, il y a des axes qui sont particulièrement attendus. Je vous propose de passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Excusez-moi... »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des avis contraires ? »

M. MAILLER (*hors micro*)

« On peut reprendre la parole ? »

Monsieur le Maire

« Non. Là, on termine, on clôt. On clôt. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Ben non. Lui, il ne l'a pas prise déjà. Et moi, j'ai à vous répondre. »

Monsieur le Maire

« Alors Monsieur LURIER, vous prenez la parole. Monsieur...
Monsieur MAILLER, arrêtez de parler en même temps... »

M. MAILLER (*hors micro*)

« On n'est pas en Corée du Nord ici. »

Monsieur le Maire

« Oui, oui, bien sûr, on connaît l'histoire du despote et compagnie. »

Monsieur le Maire

« Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« Ma question, parce que je l'avais posée en commission, et n'ayant pas eu de réponse en commission... »

Monsieur le Maire

« Ah ! je ne sais pas. »

M. LURIER

« Je l'attendais en Conseil. »

Monsieur le Maire

« Ah vous aviez posé la question : est ce que l'EPT peut percevoir les sommes dues par les actions menées par les communes et redistribuera-t-il aux communes les sommes perçues pour les communes ou bien les communes continueront-elles à percevoir directement les recettes ? C'est bien cela ? »

M. LURIER

« Oui, c'est cela. Et au cas où il percevrait, comment les redistribuera-t-on ? »

Monsieur le Maire

« Alors les sommes, en fait, sont gérées directement entre l'État et l'EPT. Il y a une commission qui se tient entre le Préfet à l'égalité des chances et le Territoire, et donc ce sont les deux qui analysent les éléments. Les villes sont bien évidemment représentées dans le cadre de cette commission, et donc les fléchages se font à ce moment-là. Voilà ce que je peux vous dire. »

M. LURIER

« Donc cela ne signifie pas pour autant que les mesures, enfin les demandes que ferait la Ville seraient, pour le coup, acceptées dans le cadre d'un budget préalable, mais seraient déterminées à ce moment-là. C'est l'EPT qui les perçoit, mais après, est-ce que c'est lui qui finance les actions ou est-ce qu'il redonne les fonds, entre guillemets, à la Ville qui, elle, à ce moment-là... »

Monsieur le Maire

« Non, ce n'est pas tout à fait comme cela. Il y a en fait deux enveloppes : il y a une enveloppe qui relève de l'État, à proprement parler, pour des actions qui sont uniquement de sa compétence, avec un financement coté État, et il y a un financement du côté de l'EPT au titre de la Politique de la Ville, donc qui finance sur ses propres fonds, là qui ne sont pas des financements de l'État. Et l'ensemble des actions sont arrêtées dans un comité de pilotage entre l'État et le Territoire. Et chacun abonde en fonction de ce qu'il souhaite et au regard des axes qui sont définis par rapport, justement, à ce contrat de Ville. Et donc, tous les ans, il y a une revoyure qui se fait pour ne pas reproduire, et d'ailleurs je dois dire qu'au cours du précédent contrat de Ville, on a revu pratiquement sur toutes les Villes plus du quart du financement à chaque fois, tout en restant dans la même enveloppe budgétaire globalement. Mais des actions n'étaient plus pertinentes, d'autres émergeaient. Par exemple, tout ce qui concerne le numérique était un sujet qui était peu intégré. C'était mentionné tout à l'heure, et maintenant, c'est aussi un des axes qui intervient, notamment pour toutes les questions relevant du Bop 147, au niveau du développement économique. Bien, nous allons donc passer au vote : qui est contre ? »

Monsieur le Maire

« Qui est contre ? »

M. MAILLER (*hors micro*)

« En fait, vous faites comme (*Inaudible*) »

Monsieur le Maire

« Qui est contre ? Eh bien vous ferez ce que vous voulez, Monsieur MAILLER. Vous êtes pénible. »
Qui est contre ? »

« Qui s'abstient ? Qui refuse de voter ? Voilà. Donc le point est adopté. Point numéro 7, Jacqueline BENAHMED. »

à la majorité

38 votes pour dont 8 procurations (M. LATRONCHE, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, M. VIGUIE, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. BARON)

2 votes contre M. MAILLER et M.SY

9 abstentions dont 14 procurations (M. SOLARO, Mme MASMOUDI-LAJNEF, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE) Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. TITOV M. LURIER, Mme ADOMO

7) Signature de la convention de stérilisation des chats errants entre la Fondation Brigitte Bardot, l'Association BooGlaw et la commune de Champigny-sur-Marne

Mme BENAHMED

« Merci Monsieur le Maire, bonjour à toutes et à tous. Cette délibération porte sur la convention passée entre la Fondation Brigitte Bardot, l'Association BooGlaw et la commune de Champigny-sur-Marne dans le cadre de la campagne de stérilisation des chats errants. La présente convention établit les engagements de chacune des parties dans le cadre des campagnes de stérilisation et d'identification sur le territoire communal. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver les termes de cette convention entre la Fondation Brigitte Bardot, l'Association BooGlaw et la commune de Champigny-sur-Marne et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité de la 4^e et de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, j'ai d'abord une question. J'ai vu que cinq chats et cinq chattes seraient stérilisés. C'est par mois ou c'est par an ? Parce que si c'est par an, c'est vraiment très, très insuffisant, en fait. Ça n'a pas trop de sens. Enfin, c'est bien que ce soit fait pour ces dix chats, mais ça n'a pas trop de sens pour une Ville comme la nôtre. Merci. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Monsieur SY. »

M. SY

« Oui, merci. Donc ma première question va dans le sens de la question de Madame CAPORAL. Dans le cadre de cette convention, Madame BENAHMED, pouvez-vous nous donner une estimation des chats errants sur la commune ? Première question. Deuxième question, c'est sur la convention signée

entre les trois parties où il est indiqué sur le point 2.2 que l'association Brigitte Bardot participe financièrement. Nous aimerions savoir à quelle hauteur elle participe, et qui pour le reste du complément à l'association ou à la commune ? Troisième question concernant le trappage qui sera effectué, donc c'est le point 2.3. Peut-on connaître le lieu du trappage, le lieu exact du trappage ? Quatrième question : l'association est-elle en capacité de garder les dix chats pendant cette durée, en l'occurrence je crois que c'était huit jours. Et dernière question : au vu de cette question et de l'ensemble du travail qui va être effectué par l'Association BooGlaw, notamment la garde, l'entretien des chats, une dizaine qui vont être confiés à l'association, et au regard des difficultés auxquelles cette association est déjà confrontée, est-ce qu'une contribution financière est prévue pour l'association ? Et dernière recommandation à l'endroit de Madame BENAHMED : lorsque vous essayez de contractualiser ce type de convention tripartite, il serait bien d'être très claire et très transparente à l'encontre des parties concernées parce que, figurez-vous, j'ai contacté les personnes qui sont concernées par la convention, et notamment celles de la Fondation Brigitte Bardot qui sont indiquées dans la convention. Elles ne sont pas forcément au courant des engagements qu'elles étaient amenées à signer avec la commune. Merci. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire, on est encore sur un sujet qui, vous l'avez compris, m'intéresse à un certain point, et peut-être à un plus haut point. Là encore, j'ai quand même le sentiment si, comme c'est inscrit dedans, c'est cinq chats et cinq chattes par an avec la Fondation Brigitte Bardot, ce n'est franchement pas à la hauteur d'une Ville de 80 000 habitants, pas plus que les moyens que vous avez donnés à l'Association BooGlaw que vous remettez encore, une nouvelle fois, dans les rails. Mon collègue a posé la question de quel va être l'indemnisation pour eux alors que vous leur avez donné très clairement un taudis, vous leur donnez 3000 € par an, et vous pensez en plus qu'il faut qu'ils fassent des choses. Vraiment, avoir une politique sérieuse sur la question de la condition animale, à mon avis, ce n'est pas cela. Là, c'est un petit gadget, c'est encore une fois pour faire de l'affichage politique : regardez, on fait. Cinq minous, cinq minettes qui vont être traités, alors qu'il y en a probablement plus. J'espère que Madame BENAHMED pourra nous donner justement... Cela permettra de comparer cette convention avec le reste. En tout cas nous, nous appelons vraiment la collectivité, si elle souhaite faire les choses correctement, à donner des locaux convenables et décents à l'Association BooGlaw, faire en sorte qu'elle puisse mettre en place, puisque l'on est dans un secteur qui a priori est Politique de la Ville, pourquoi pas, un emploi permanent qui permettrait à certains des jeunes qui se dévouent pour cette tâche de ne pas vivre d'amour et d'eau fraîche. Je sais que vous n'aimez pas quand on parle d'argent, mais en tout cas, je trouve cela franchement triste et ridicule de faire passer ce genre de choses, et nous faire croire que c'est cela votre politique pour l'amélioration de la condition animale en Ville. Donc j'avoue franchement que, sur le fond, on pourrait voter pour, mais compte tenu du ridicule de cette convention, on s'abstiendra. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Jacqueline BENAHMED. »

Mme BENAHMED

« Je serais tentée de répondre que commencer par dix chats, c'est toujours plus que ce qui a été fait par la minorité dans le cadre des mandats précédents. C'est une première tentative. C'est assez compliqué d'organiser une campagne de stérilisation sur une Ville, donc nous avons commencé petit, et nous pourrions étendre le nombre de chats stérilisés dans de prochaines campagnes.

Je n'ai pas entendu les questions de Monsieur SY, donc je ne peux pas y répondre. »

Monsieur le Maire

« Je vais essayer d'y répondre, mais c'est vrai que, quand on parle en même temps que les autres, cela ne simplifie pas toujours les choses. Sur les éléments sur le financement, tout est écrit dans cette convention, donc je vous invite à la relire de façon précise. Quant à la partie de la subvention, vous nous dites que ce n'est pas suffisant. On a vu vos écrits : il faudrait faire un refuge type SPA qui coûterait entre 1 M et 1,5 M. C'est très bien. On fera certainement une nouvelle taxe encore sur les jets privés ou sur les croquettes, je ne sais pas, mais en tout cas, moi, ce que je retiens, c'est ce que vous venez de dire avec beaucoup d'imprécision d'ailleurs, voire beaucoup de malhonnêteté intellectuelle puisque vous dites : on n'a qu'à faire un contrat Politique de la Ville. On vient de parler des quartiers Politique de la Ville Quartiers 2030, on n'est pas dans le périmètre de la Politique de la Ville. Voilà. On n'est pas dedans. Il faudrait savoir déjà de quoi on parle. Et ensuite vous dites « un taudis ». Je vous laisse la paternité de ces propos ; moi, je retiens ce qui a été dit par le président de l'association, pourtant vous étiez présent lors de cette inauguration où il a dit qu'il était heureux à la fois de disposer d'un local, parce qu'ils étaient dans une situation où ils n'avaient plus de locaux à Pontault-Combault et que, par ailleurs, nous avons accepté effectivement, dans le cadre de ce dispositif, de ne pas simplement faire une chatterie, et je reprends les termes du président de l'association, pas simplement faire une chatterie mais d'accepter des chiens alors que ce n'était pas notre projet. Je renvoie à notre projet municipal, nous avons toujours dit que nous ferions uniquement une chatterie. Nous avons même dit qu'il y aurait une conseillère déléguée. En l'occurrence, c'est une adjointe qui a été choisie pour mener à bien ces projets. Tout cela pour vous dire qu'aujourd'hui, effectivement, peut-être que ce n'est pas suffisant, mais c'est déjà un début. Effectivement, on va voir comment ça va fonctionner. Moi je suis ravi que cela puisse se faire avec l'Association BooGlaw, que des vétérinaires de la Ville soient partie prenante. Et puis vous êtes toujours avec de la suspicion à tout-va : « J'ai appelé la Fondation Brigitte Bardot. Ils ne nous connaissent pas. » Bien évidemment, tout cela a été cadré, tout cela n'a pas beaucoup de sens... Moi je crois que l'on a besoin d'avancer, ce n'est peut-être pas suffisant, on sait que l'on a beaucoup de chats sur la Ville. C'est d'ailleurs pour cela que l'on avait voulu faire le projet d'une chatterie, et pas d'autre chose. Aujourd'hui on verra, et on verra avec l'association comment on fait évoluer le projet dans le temps, et comment on trouvera des solutions ensemble, puisque c'est un partenariat que nous essayons de construire. Voilà. Donc je vous propose de passer au vote pour la signature de cette convention. Encore une nouvelle fois, Monsieur ? Je vais laisser la parole à Madame MUSSOTTE-GUEDJ. »

Mme MUSSOTTE-GUEDJ

« Bonjour à tous, merci Monsieur le Maire. Je souhaitais en tout cas saluer le travail réalisé par notre collègue Jacqueline BENAHMED puisque, depuis qu'elle porte cette délégation, nous avons ainsi obtenu la première patte du label Ville amie des animaux, et bientôt la deuxième. Voilà. »

Monsieur le Maire

« Bon, il n'y a pas à discuter en parallèle. Monsieur MAILLER, je ne sais pas si je vais vous redonner la parole parce que vous parlez quand vous ne l'avez pas. Donc pour pouvoir vous donner la parole, il faudrait que je vous la donne, et comme vous l'avez prise avant, ce n'est pas nécessaire que je vous la redonne. On passe au vote : qui est pour ? »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Ah oui vous êtes très, très, très... »

Monsieur le Maire

« Abstentions ? »

M. MAILLER (*hors micro*)

C'est franchement la Corée du Nord ici. C'est bien. »

Monsieur le Maire

« Eh bien cela ne vous dépayse pas de vos valeurs. »

(Rires)

M. MAILLER (*hors micro*)

« Ah non pas les miennes. »

Monsieur le Maire

« On va passer au point numéro 8. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Ce n'est pas les miennes, ça Monsieur. »

Monsieur le Maire

« Philippe BOULAY. Au moins vous êtes dans le bain. »

à l'unanimité des suffrages exprimés

47 votes pour dont 12 procurations (M. LATRONCHE, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, M. VIGUIE, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. BARON, M. SOLARO, Mme MASMOUDI-LAJNEF, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE)
2 abstentions M. MAILLER et M.SY

8) Adhésion de la commune de Champigny-sur-Marne au comité français pour Yad Vashem

M. BOULAY

« Merci Monsieur le Maire. Cette délibération a pour objet l'adhésion de la commune de Champigny-sur-Marne au comité français pour Yad Vashem. Le comité français pour Yad Vashem est une association de type loi 1901 qui se donne pour mission de rechercher, faire reconnaître et honorer les Justes parmi les nations, ces femmes et hommes qui, durant l'occupation nazie, ont risqué leur vie pour sauver des juifs victimes d'une persécution antisémite. Le comité œuvre également pour la

transmission de l'histoire de la Shoah, en assurant un rôle pédagogique auprès des générations futures. L'adhésion de la commune de Champigny-sur-Marne au comité Yad Vashem permettra à la Ville d'intégrer officiellement le réseau Villes et villages des Justes de France pour une cotisation annuelle de 500 €. Ce réseau ambitionne de fédérer les communes ayant eu en leur sein des Justes parmi les nations ou souhaitant contribuer à la préservation et à la transmission de cette mémoire. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver cette adhésion afin de permettre à la commune de Champigny-sur-Marne de s'associer pleinement aux actions de mémoire et de transmission portées par le comité français pour Yad Vashem

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 6^e commission et de la 1^{re} commission.

Une question de Monsieur LURIER à la séance de la première commission : des Campinois sont-ils identifiés comme Justes ? Apparemment, dans les listes du Val-de-Marne, deux personnes sont identifiées comme étant de Champigny-sur-Marne. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues. Tout ce qui peut contribuer à la perpétuation du devoir de mémoire me paraissant nécessaire et salutaire en ces temps troublés que nous vivons, et donc en particulier les actions courageuses et héroïques de nos compatriotes de l'époque, qui risquèrent leur vie pour sauver leurs concitoyens juifs français ou étrangers de l'extermination voulue par les le régime nazi, secondé par les collaborateurs zélés du régime de Vichy, dont l'idéologie nauséabonde gangrène à nouveau notre société, je voterai bien évidemment cette délibération visant à faire adhérer notre commune au comité français pour Yad Vashem. Néanmoins, puisque j'évoque ici le devoir de mémoire qui doit, nous rappelant les horreurs du passé nées des conflits qui ont endeuillé l'humanité, nous permettre de vivre en paix, fait que vous-même, Monsieur le Maire, avez appelé de vos vœux dans votre discours lundi, lors de la commémoration de l'armistice du 11 novembre, il me semble néanmoins que sa perpétuation ne peut être à géométrie variable. Car comment interpréter autrement la décision de retirer notre Ville de l'Association française des communes, départements et régions pour la paix, AFCDRP, qui fait partie d'un réseau international de Maires pour la paix, créé à l'initiative des Maires d'Hiroshima et de Nagasaki, dont la tragédie de ces Villes connues reste quand même une tâche indélébile dans notre mémoire collective ? Comment interpréter autrement votre volonté d'empêcher les groupes locaux du Mouvement de la paix et du collectif pour la paix qui œuvrent à dénoncer les conflits, leurs conséquences, et à promouvoir des actions en faveur de la paix de participer aux temps forts de la vie citoyenne que sont, par exemple, le Forum des associations ou la Foire au Troc ?

Et enfin, d'où cette courte intervention, je salue la faculté de prescience dudit comité, puisque notre Ville est d'ores et déjà répertoriée comme adhérente dans l'état de ses membres, avant même que notre Conseil ait délibéré sur cette adhésion. Dois-je en conclure que la présente délibération serait donc une régularisation, a posteriori, d'une décision antérieure ? Voilà. Merci. »

Monsieur le Maire

« Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Je serai pour cette adhésion, car je connais un peu ce comité qui œuvre en effet pour les Justes. J'aimerais quand même savoir si c'est eux qui vous ont contacté, si c'est vous, comment cela s'est passé. Qu'est-ce que cela va nous apporter vraiment ? Est-ce qu'il y a des objectifs ? Vous citez deux Justes campinois, est-ce qu'il est prévu de mettre une plaque quelque part ou quelconque ? Voilà. Merci beaucoup. »

Monsieur le Maire

« Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, je m'inscris complètement dans ce que vient de dire Monsieur LURIER. Je pense que le réseau des Villes pour la paix, c'est un réseau qui a réellement un impact et, dans la situation actuelle, cette action qu'ils mènent à tous les niveaux est très, très importante.

Après, je vais vous raconter une petite histoire pour changer. Moi, j'ai un ami qui, effectivement, a été accueilli dans les Ardennes, quand il était enfant, avec sa famille pendant la guerre. Et maintenant, cela a été le premier à offrir l'hospitalité à une famille ukrainienne, qui est arrivée en France au moment des bombardements. Donc cela montre que ce genre d'action a des répercussions sur les générations futures ; de l'une à l'autre, ce sont des choses qui se passent. Il est important que cette mémoire perdure, c'est important aussi d'œuvrer pour la paix à tous les niveaux. Merci. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. L'histoire personnelle de ma famille me conduit bien évidemment par principe à aller dans le sens de la valorisation de l'histoire de notre pays, notamment de ceux que l'on a appelés, que l'on appelle encore aujourd'hui les Justes, mais pas seulement. Aujourd'hui, ma question est de savoir – parce que c'est une structure que je ne connaissais pas - peut-être de savoir pourquoi vous avez choisi cette structure-là. Voilà. Parce que, quand on regarde le nombre de communes, et je ferai la même remarque que mon collègue, je suis très surpris en allant sur le site de voir que Champigny était déjà membre entre Chamonix et Chasseneuil alors que l'on délibère aujourd'hui. Donc, sur la forme, cela me paraît un petit peu léger. Le devoir de mémoire, c'est effectivement quelque chose de particulièrement important par les temps qui courent. Donc pourquoi cette association qui n'a que 158 communes avec Champigny ? Est-ce qu'il n'en existait pas d'autres ? Pourquoi celle-ci en particulier ? D'autre part, est-ce que, dans cet esprit du devoir de mémoire, de la perpétuation de la mémoire - alors je partage sur les Villes pour la paix - est-ce que vous entendez élargir, par exemple faire adhérer la commune à des associations de Résistance, des associations de déportés, parce qu'il me semble que la mémoire doit être la plus complète possible de cette période sombre de l'histoire, notamment quand on voit aujourd'hui ce qui peut se passer dans notre pays et à l'international. Donc voilà. C'étaient mes questions sur cette adhésion qui, sur le principe, ne peut que recevoir notre assentiment. »

Monsieur le Maire

« Alors plusieurs choses dans ce que vous avez dit. Tout d'abord, Monsieur TITOV, vous avez demandé quels étaient les objectifs. Oui les objectifs, c'est effectivement de mettre en perspective ce qu'est l'héritage de notre commune. Nous avons plusieurs Justes qui se sont distingués effectivement. J'étais d'ailleurs, il y a quelques années, avec mon collègue Christian FAUTRÉ, à inaugurer un bâtiment qui porte le nom d'un Juste, Madeleine QUINQUET, qui a œuvré beaucoup, sans parler de ce qui a été fait pour Albert LECOCQ et son épouse Elia. Nous avons rendu un hommage tout à fait particulier, il y a un an, devant le monument aux morts, et notamment ce qui a été fait par le docteur BRING.

Je crois qu'il ne faut pas mélanger les choses. Alors vous demandez pourquoi on délibère puisque l'on apparaît déjà. Tout simplement, j'avais donné un accord de principe de présenter la délibération au Conseil municipal, peut-être qu'ils ont anticipé sur l'inscription... En tout état de cause, c'est uniquement à partir du vote que, bien évidemment, ceci deviendra effectif. Mais l'objectif, au fond, c'est aussi, dans les périodes que nous connaissons, où nous avons une explosion des agressions contre les juifs, de pouvoir, en France et en Europe, remettre en perspective cette histoire-là. Je crois que c'est absolument essentiel aujourd'hui, plus que jamais. Et donc c'est aussi ça le sens et l'objectif de cette délibération qui est proposée au vote du Conseil de ce soir. Bien évidemment que, à travers les parcours de chacun, on peut retrouver une humanité extrêmement importante à porter secours à celui qui est dans la difficulté. C'est d'ailleurs dans cette tradition-là que les Campinois se sont illustrés, je vous renvoie à la maison qui est rue de la Prévoyance, qui appartient maintenant au Département, qui, là aussi, retrace des éléments de cette histoire.

Ce n'est pas par hasard aussi si nous avons été une des villes les plus en pointe au moment de la crise ukrainienne pour accueillir des Ukrainiens à Champigny, alors qu'il était proposé par l'État de les loger dans des hôtels à Charenton ou à Saint-Maurice, de leur proposer le camping, où ils avaient véritablement une qualité de vie un peu différente, notamment pour les enfants qui ne pouvaient pas rester en permanence enfermés dans une chambre. Donc tout cela, on le fait au regard de ce qu'est l'histoire de notre commune, l'histoire de notre pays, et je pense que c'est absolument nécessaire. Cela n'a rien à voir avec le Mouvement pour la paix. Le Mouvement pour la paix est un mouvement qui a un autre objectif. Il ne se passait plus rien avec le Mouvement pour la paix, en tout cas dans son comité. On ne recevait plus rien comme information. Je l'ai moi-même sollicité à titre personnel. Moi, je ne me suis pas fait financer un voyage au Japon par la collectivité, mais je me suis rendu à Hiroshima à titre personnel, donc je suis tout à fait marqué par ce que j'ai pu en voir et ce qu'il en reste aujourd'hui. Et quand on visite le site d'Hiroshima et le mémorial qui est sur place, on ne peut que comprendre pourquoi les Japonais, et en particulier le Maire d'Hiroshima a été à l'initiative. Mais, pour autant, cela n'a rien à voir avec ce que nous avons à vivre en France, et l'on a besoin de parler de la paix, et c'est ce que nous faisons avec les enfants, avec les plus jeunes, à chaque fois, dans toutes les actions que nous entreprenons. Et vous avez pu l'entendre d'ailleurs, si vous étiez présent, encore effectivement Monsieur LURIER, vous y avez fait référence, j'en ai encore reparlé, lundi dernier, au cours de la commémoration, comme il m'arrive d'en parler à chaque fois que j'en ai l'occasion. Donc c'est surtout ce travail-là que nous faisons avec le CME, avec ce que nous faisons dans les écoles. Tout ce travail aussi de proximité, quand nous avons travaillé avec le gouvernement, les autorités préfectorales pour accueillir des Ukrainiens. Tout ce travail, nous le faisons. Aujourd'hui, le Mouvement pour la paix, nous ne l'empêchons pas de faire ce qu'il souhaite. Madame CAPORAL, vous avez voulu déclamer des poèmes et diverses choses, très bien. Moi, je n'ai pas de souci avec cela, mais en tout cas, nous n'avons pas voulu renouveler pour une organisation qui ne donnait plus aucun signe

de vie. Voilà. Le comité, au plan international et national, il n'y avait plus rien. Donc si demain il y a des activités qui reprennent au plan national ou international, on sera prêts à regarder, mais aujourd'hui, il ne se passait plus rien. En revanche, la question du nombre de nos concitoyens qui sont aujourd'hui victimes d'agressions antisémites qui ont été multipliées par quatre est un vrai sujet. Et donc là-dessus, on a besoin d'expliquer et ne pas oublier cette histoire-là. Et le fait d'avoir des plaques, le fait d'en parler, le fait d'avoir des moments comme nous l'avons eu il y a un an lors de la commémoration devant le monument aux morts avec ceux qui ont été sauvés par le docteur BRING, oui je peux vous dire que, pour les enfants qui étaient là, ça leur a parlé. Ce sont des histoires qu'ils ne connaissent pas. On a quand même aujourd'hui des jeunes qui nient l'existence de la Shoah. On a des jeunes qui nient l'existence des camps. Il y a un travail tout à fait pédagogique à faire, et cela y participera à sa juste mesure, bien évidemment. Mais en tout cas, c'est dans ce cadre-là, Monsieur TITOV, puisque vous demandiez les objectifs, que l'on souhaite s'inscrire. Très bref. »

M. TITOV

« Juste pour compléter, quand je vous disais que je connaissais ce comité, j'avais pris contact avec eux il y a quelques années, parce que j'avais un arrière grand-père qui avait fait quelque chose en tant que Juste. Mais cela n'a pas pu être vraiment prouvé, faute de témoignages, parce qu'ils font quand même un boulot de recherches et d'archives important. Par contre, vous n'avez pas répondu sur le fait : comment cela s'est passé ? Est-ce que ce sont eux qui vous ont contacté ? Est-ce que c'est vous ? Pourquoi maintenant ? Pourquoi maintenant, vous l'avez dit, mais comment est-ce que ça s'est passé la prise de contact ? Merci. »

Monsieur le Maire

« Nos préoccupations se sont retrouvées. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Monsieur le Maire, je vous ai posé une question : donc, en fait, pourquoi cette association-là plus qu'une autre ? Est-ce qu'il n'y en avait pas d'autres ? Parce que vous dites : « Nous nous sommes retrouvés ». Mais c'est qui le « nous » ? Déjà, parce que moi, je ne la connaissais pas du tout, et savoir si, après, effectivement, vous entendez, au-delà de cette adhésion, aller vers d'autres adhésions, notamment des déportés, puisque dans les déportés, il pouvait y avoir effectivement des juifs, mais pas que... Vous pouviez avoir des gaullistes, vous pouviez avoir des communistes, vous pouviez avoir des personnes avec des orientations sexuelles qui n'étaient pas compatibles avec le régime nazi. Et, éventuellement, avec des associations de résistants, parce que je pense que tous ont concouru à leur manière, justement, à essayer de se battre contre cette peste brune qui, aujourd'hui, est encore à nos portes. Et, effectivement, je pense que le devoir de mémoire doit être le plus large possible pour rappeler que, face à des situations inacceptables, il y a quand même eu un certain nombre de gens, les Justes, mais pas que les Justes, qui se sont battus pour faire tomber ce régime. »

Monsieur le Maire

« Les Justes ayant pris quand même le risque de perdre leur vie et celle de leurs familles. Donc c'est aussi pour cela qu'il est important de les mettre à l'honneur. Donc pourquoi cette association ? Eh bien tout simplement, je vous l'ai dit, on s'est retrouvés. Ils nous ont sollicités, moi je connaissais cette association et le travail qui est fait par la fondation de Yad Vashem, et donc je pense que c'est effectivement tout à fait utile. L'un n'empêche pas l'autre. Nous travaillons en collaboration avec

l'AFMD, l'association nationale des déportés, qui sont présents d'ailleurs à chacune de nos commémorations, en règle générale plutôt celles de 1945, mais c'est un travail qu'effectivement nous faisons aussi avec les associations de déportés. Donc l'un n'empêche pas l'autre, mais il n'y a pas une adhésion. Ce n'est pas la même chose ; c'est une subvention, mais ça se fait déjà. Cela existait d'ailleurs par le passé, et donc ça fonctionne bien, et les liens sont tout à fait pertinents, et j'espère que, pour le début de l'année prochaine, nous aurons à nouveau quelque chose de tout à fait apaisé au musée de la Résistance pour remettre à l'honneur tout ce qu'a porté la Résistance française dans notre pays, et singulièrement avec le musée de la Résistance à Champigny. Bien je vous propose de passer au vote : est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, donc le point est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. Point numéro 9, Aurore THIROUX. »

à l'unanimité

9) Augmentation de la participation de l'employeur au financement de la prévoyance santé

Mme THIROUX

« Bonsoir à tous. Cette délibération concerne l'augmentation de la participation de l'employeur au financement de la prévoyance santé. En effet, les employeurs publics sont tenus de se mettre en conformité avec la nouvelle loi qui nous demande donc, à partir du 1^{er} janvier 2025, d'augmenter notre participation à 7 €. Alors ce qu'il faut bien comprendre, c'est que les conclusions issues de l'accord de méthode du 12 juillet 2024, relatif à la conduite des négociations sur la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale, ne permettent actuellement de prendre aucune mesure que l'instauration du financement obligatoire minimum en matière de protection sociale complémentaire pour les agents concernés. En effet, le chantier va être repris en 2025. Tout a été, entre guillemets, un peu stoppé net suite au contexte politique de cet été. Donc on est juste dans une mise en conformité. À Champigny, depuis 2017, c'est la labellisation qui a été mise en place. Donc on passe notre prise en charge de 3 à 7 €.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire, merci Madame THIROUX. Déjà je voudrais connaître l'avis du CST, le comité social territorial, sur cette question et, bien sûr, cela va vous faire sourire, Monsieur le Maire. Vous savez que dans Champigny en mieux, il y a « en mieux », ma question, c'est : pourquoi n'avez-vous pas saisi cette possibilité d'augmentation, enfin possibilité, non, obligation d'augmentation, pour notamment - Madame THIROUX, c'est un peu vous que je vise dans ma question... »

Monsieur le Maire

« On vous écoute, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Ah ben, visiblement non. »

Monsieur le Maire

« On vous écoute. »

Mme THIROUX (*hors micro*)

« J'ai deux oreilles, ne vous inquiétez pas. »

M. MAILLER

« Très bien. Parfait. Donc pourquoi n'avez vous pas profité de cette occasion, puisque les montants que vous indiquez sont des montants planchers, peut-être pour essayer de trouver, comme certaines communes l'ont fait sur cette participation, une participation notamment plus forte pour les petits salaires, notamment qui sont dans notre collectivité, enfin dans notre commune, essentiellement des femmes qui sont précarisées, comme l'a démontré le rapport égalité femmes hommes que vous aviez produit il y a encore quelques mois ? Donc pourquoi ne pas avoir essayé justement, au regard des différents types de revenus, en tout cas montants de revenus, de donner un petit peu plus pour ceux qui en ont vraiment peut-être le plus besoin en termes de participation ? Notamment les catégories C, qui sont souvent les plus précaires et qui sont bien souvent des femmes. »

Monsieur le Maire

« Très bien, eh bien écoutez, on va vous répondre. Quand vous dites Champigny en mieux, moi, pour l'instant, j'ai surtout vu Champigny en pire. Aurore THIROUX. »

Mme THIROUX

« Oui. Monsieur MAILLER, ce que j'ai justement indiqué, c'est que l'on travaille avec le CIG justement sur la mise en place de ces nouvelles réglementations sur la mutuelle, et que là, actuellement, tout est stoppé. Donc on attend. Là, on passe la délibération parce qu'il faut se mettre en conformité, mais c'est bien clair que le chantier sera rouvert au cours de l'année 2025, et on va travailler sur quelque chose qui satisfasse effectivement tous les agents et toutes les catégories d'agents, et tous les profils. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Et l'avis du CST ? »

Mme THIROUX

« On fait un point régulièrement avec le CST sur, justement, l'avancement de la prévoyance et de la mutuelle. C'est à l'ordre du jour. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Cette délibération... »

Mme THIROUX

Là, on est sur quelque chose qui est obligatoire, il n'y a même pas besoin de demander l'avis du CST. C'est obligatoire, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Logiquement, vous aviez... Bon, ce n'est pas grave. »

Mme THIROUX

« Mais on fait un point. »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le sujet ? On passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Ce n'est pas assez, vous auriez pu faire... »

Monsieur le Maire

« Oui, ce n'est pas suffisant, voilà. Et donc qui est pour ? Bien, c'est adopté. Point suivant, Wilfrid BASTIN. »

à l'unanimité des suffrages exprimés

47 votes pour dont 12 procurations (M. LATRONCHE, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, M. VIGUIE, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. BARON, M. SOLARO, Mme MASMOUDI-LAJNEF, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE)
2 abstentions M. MAILLER et M.SY

10) Création d'un emploi de collaborateur de cabinet et actualisation des crédits nécessaires à la rémunération des emplois de cabinet

M. BASTIN

« Oui, merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Alors l'objet de cette délibération est la création d'un emploi de collaborateur de cabinet et l'actualisation des crédits nécessaires à la rémunération des emplois de cabinet. Donc en lien avec le surclassement démographique de la ville de Champigny-sur-Marne, il est proposé aux membres du Conseil municipal de créer un poste supplémentaire de collaborateur de cabinet. Il est à noter que le montant initial des crédits affectés à la rémunération des trois emplois de cabinet et fixé à 250 000 € restera inchangé et sera donc affecté à la rémunération des quatre emplois de cabinet.

L'avis des commissions

Avis favorable à la majorité des membres de la 1^{re} commission ; un vote réservé de Monsieur LURIER. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Je vais en profiter pour donner suite aux commentaires de nos collègues de votre majorité, que j'ai croisés à la Foire aux Cochons, en vous donnant notre position de vote sur l'ensemble des points qui

sont liés aux créations de postes. Simplement, si vous pouviez nous dire là, a priori, c'est une véritable création, j'imagine... Les suivants, pas nécessairement. Donc, comme par le passé, comme depuis le début de ce mandat, nous sommes des fervents défenseurs du statut et, quand bien même la loi de 2019 permettrait de mettre sur un pied d'égalité les contractuels avec les titulaires, nous voterons contre toutes les créations de postes qui concernent les emplois qui pourraient être occupés assez simplement et facilement par des titulaires, sauf pour le point 11. Pour le dentiste, où nous nous abstiendrons. »

Mme THIROUX (hors micro)

« On n'y est pas encore... »

M. MAILLER

« Oui mais, justement, je vous le donne pour éviter d'avoir à réintervenir de la même manière sur les autres, puisque je sais que certains de nos collègues sont fatigués et ont envie d'aller se coucher. Donc je gagne du temps et je fais preuve justement d'écoute, voyez-vous. (*Murmures et rires*) Et comme tout à l'heure, vous parliez de Champigny en pire, nous, on n'est pas avec Champigny Avenir, mais plutôt Champigny dans le passé, dans le conservatisme, et autres. Voilà. Réponse du berger à la bergère. »

Monsieur le Maire

« Pour l'instant, c'est bien, parce que vous avez au moins pris conscience d'une chose : c'est que vous fatiguez beaucoup de monde ici. En tout état de cause, c'est déjà le début de Champigny en pire mais, au fond, c'est déjà une continuité chez vous. Bien. En tout cas, nous ne sommes pas dans le même sujet, puisque je vous rappelle que les collaborateurs de cabinet ont un statut tout à fait particulier, qui ne relève pas directement du même statut que la fonction publique territoriale. Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« À l'occasion de cette décision, on voit les effets du surclassement démographique. Ce n'était peut-être pas tout à fait cela qui était prévu au départ, mais voilà, il en faut bien. Sinon j'avais posé une question en commission. Je ne comprends pas bien l'histoire de l'enveloppe inchangée. Cela veut dire qu'elle sera inchangée malgré la création d'un quatrième poste, y compris pour les budgets à venir ou est-ce que c'est uniquement celui de cette année qui sera inchangé puisque, évidemment, vu le temps qui reste, ce ne sera pas une rémunération complète, si tant est que le collaborateur ou la collaboratrice soit déjà recruté(e) d'ores et déjà ? »

Monsieur le Maire

« Ah non, il n'est toujours pas recruté sans cette délibération, Monsieur LURIER. On est dans le plafond qui est indiqué, qui est un plafond de l'enveloppe. Donc ça ne change rien, ce n'est pas parce qu'il y a un plafond qu'il est forcément utilisé, contrairement aux accusations qui avaient été portées par votre collègue de gauche, qui avait dit que nous allions rémunérer les collaborateurs 7000 € par mois, puisqu'il avait fait quelque chose d'assez simple au fond : diviser par 3 l'enveloppe. Si les choses étaient si simples, ça se saurait, mais ce n'est pas du tout ce qui est fait. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Les collaborateurs, c'est 90 % des salaires les plus élevés de la collectivité. »

Monsieur le Maire

« Oui, mais je vous le confirme. C'est même ce qui se faisait. Il se faisait même aussi des collaborateurs qui reversaient une partie aux partis politiques, il y avait même aussi des collaborateurs qui avaient un emploi fictif au CCAS.

M. MAILLER (*hors micro*)

« Ah oui... »

Monsieur le Maire

« Ça, c'était la gestion précédente puisque vous voulez parler encore. Vous voyez, on peut en parler beaucoup de la gestion précédente. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Moi, je n'y étais pas, Monsieur. »

Monsieur le Maire

« Mais c'est la même chose, vous étiez au PC. Arrêtez de vous dédouaner en permanence, ayez un peu de courage, ça vous changera. Vous êtes l'homme en pire. Ayez du courage. Allez, taisez-vous, vous n'avez pas la parole, on va passer au vote.

Qui est pour ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Monsieur MAILLER. Monsieur SY, il s'abstient et il est contre en même temps. »

(Rires et brouhaha)

Monsieur le Maire

« Bah, vous êtes perdu. C'est cela quand on est dans le pire, on se perd dans le pire. Allez. Donc le point est adopté. Point suivant, donc le point numéro 11, Aurore THIROUX. »

11) Création d'un poste de dentiste

12) Création d'un poste de responsable de production

13) Création d'un poste de responsable du pôle recrutement

14) Création d'un poste de contrôleuse ou contrôleur de gestion des données sociales et budgétaires

15) Création d'un poste d'enseignant/e artistique

16) Création d'un poste de chargée ou chargé de coordination pédagogique du conservatoire

Mme THIROUX

« Merci, Monsieur le Maire. Je vous propose de grouper les points 11, 12, 13, 14, 15 et 16 qui sont des créations administratives de postes.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{re} commission.

Je rappelle quand même les intitulés de postes. Nous avons un poste de dentiste, de responsable de production, de responsable du pôle recrutement, de contrôleur ou contrôlée de gestion des données sociales et budgétaires, un poste d'enseignante ou enseignant artistique et un poste de chargé(e) de coordination pédagogique au conservatoire. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur ces différentes délibérations ? Il n'y en a pas, donc on va passer au vote :

Donc pour le point numéro 11, est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? C'est noté.

Pour le point 12, des avis contraires ? Abstentions ? Refus de vote, il n'y en a pas.

Point numéro 13, des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Il n'y en a pas, c'est adopté.

Point numéro 14, des avis contraires ? Donc le point est adopté.

Point numéro 15, des avis contraires ? Je vous fais faire du sport, c'est bien. Des abstentions ? Il n'y en a pas, donc c'est adopté.

Point numéro 16, des avis contraires ? Des abstentions ? des refus de vote ? Il n'y en a pas, donc le point est adopté.

Point numéro 17 donc, pour une motion de défense des collectivités dans le cadre du PLF, je laisse la parole à Sophie AMAR. »

à la majorité

47 votes pour dont 12 procurations (M. LATRONCHE, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, M. VIGUIE, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. BARON, M. SOLARO, Mme MASMOUDI-LAJNEF, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE)

2 votes contre M. MAILLER et M.SY

17) Motion de défense des collectivités locales dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) 2025 et du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2025

Mme AMAR

« Bonsoir à tous. Alors il s'agit d'une motion de défense des collectivités locales dans le cadre du PLF et du PLFSS 2025. La présentation réalisée le 8 octobre par le gouvernement au comité des finances locales, organisme réunissant les représentants des ministères ainsi que les associations nationales d'élus a officialisé un effort d'au moins 5 milliards d'euros aux collectivités locales :

- 3 milliards d'euros via un prélèvement sur les recettes de fonctionnement des collectivités dont le budget est supérieur à 40 M €. C'est le cas du budget de la Ville de Champigny avec une estimation, à date, des éléments en notre connaissance qui s'élèverait à 2,7 M € ;
- 1,2 milliard d'euros via une stabilisation de la dynamique de la TVA, qui venait légitimement en compensation de la suppression de plusieurs taxes locales ;
- 800 M € via un ajustement de deux points du taux de remboursement de la TVA, de 16,4 % à 14,85 %. Cette mesure aura des effets sur les investissements des collectivités. C'est le cas du

budget de Champigny avec une estimation, à date, des éléments à près de 350 000 € de ponction, à laquelle s'ajouteraient près de 200 000 € de pertes de recettes avec la suppression de la compensation de TVA en fonctionnement.

À cela, il convient d'ajouter des mesures sur le financement de la sécurité sociale dans le cadre du PLFSS, avec une hausse de 4 points des cotisations patronales des employeurs territoriaux pour combler le déficit de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales.

Les élus du Conseil municipal de la Ville de Champigny souhaitent rappeler les points suivants :

- Les collectivités votent obligatoirement leur budget à l'équilibre ;
- Les collectivités locales sont le premier investisseur public en France : 58 % du montant total des investissements publics ;
- La suppression totale de la taxe d'habitation a entraîné la coupure de l'essentiel du lien fiscal entre les communes et leurs habitants et porte atteinte à leur autonomie financière et fiscale ;
- Les collectivités locales sont obligées de prendre en charge des compétences nouvelles face aux déficiences chroniques de l'État en matière de santé publique ou de sécurité du quotidien ;
- Les collectivités locales sont attachées aux principes constitutionnels de libre administration et d'autonomie financière et fiscale ;
- Le président de la République a appelé les maires à s'engager dans la transition énergétique des bâtiments communaux, en particulier les écoles ; pourtant, le Fonds vert qui finance ce type de projets a, dans le même temps, été rabaissé de 1,5 milliard d'euros dans le PLF 2025 par rapport à celui de 2024.

Les élus du Conseil municipal de Champigny-sur-Marne se mobilisent contre les dispositions envisagées par le gouvernement de Monsieur BARNIER, à savoir un effort soudain, brutal et massif imposé sans concertation préalable à des élus municipaux, qui ont établi de longue date leur programmation budgétaire et fiscale pour le mandat 2020-2026, une remise en cause des investissements en faveur de l'écologie et de la rénovation énergétique. Si sont confirmées les mesures relatives au FCTVA et les mesures sur le Fonds vert, une participation démesurée des collectivités à la résorption de la dette française, alors que celle-ci ne pèse environ que de 8 % par rapport à l'ensemble de la dette nationale.

En conclusion, les élus du Conseil municipal de Champigny-sur-Marne plaident pour que le gouvernement et les parlementaires reprennent les propositions suivantes qui sont celles de l'AMIF : en premier lieu, une meilleure reconnaissance du rôle des collectivités dans la vie de la nation, ensuite une meilleure garantie des ressources propres des collectivités locales, puis la création d'une loi de finances des collectivités et d'une loi de programmation des finances publiques des collectivités, et enfin une réorganisation des strates territoriales afin de garantir l'efficacité de la dépense publique et la lisibilité des politiques publiques pour les citoyens.

Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur FAUTRÉ. »

M. FAUTRÉ

« Merci. En l'état, le budget de notre pays en 2025 sera certainement le plus austéritaire de la V^e République. Dans le même temps, le Premier ministre avait déclaré prétendre s'attaquer aux rémunérations des plus fortunés afin de trouver des recettes supplémentaires, mais nous constatons qu'il n'a pas décidé de s'en donner les moyens. On a même failli y croire, mais c'était sans compter sur

de nombreux députés appuyés par les experts médiatiques qui se font les défenseurs des plus riches, et particulièrement les milliardaires. Et cela, malheureusement, avec l'appui bienveillant du RN. Bernard ARNAULT n'a pas à s'inquiéter, pas plus que ses sociétés écrans dont le seul but est d'échapper à la fiscalité.

La ligne directrice, la seule de ce PLF, c'est économie, économie, économie, encore économie, et cela à tous les niveaux. Cette baisse de financement n'est pas nouvelle. Elle est dans la continuité et, plus grave encore, de celle des gouvernements successifs, depuis trop longtemps. Du coup, elle vient aggraver une situation nationale déjà très tendue mais, à l'époque, Monsieur le Maire, vous n'étiez pas en reste pour dénoncer l'attitude de la majorité qui alertait sur les conséquences des réductions de financement de l'État. Pour vous, en réponse, la seule question était locale. Eh bien non. La preuve : les collectivités sont pour beaucoup tributaires des financements d'État ce qui les fragilise et réduit leur autonomie. C'est un problème que nous dénonçons, mais pas vous. Le déficit, on en entend parler chaque jour, mais ce sont les gouvernements successifs qui sont responsables des 1000 milliards d'euros supplémentaires en 10 ans.

Au plan national, avec ce PLF, les réductions budgétaires de l'éducation nationale, de l'hôpital public, de la justice ou encore de la transition écologique aggraveront la situation de la France, avec une probable récession. C'est tout simplement le quotidien de nos concitoyens, et encore plus des familles modestes, qui en souffrira. Un quotidien dont on sait le rôle essentiel des collectivités. Culot incroyable : on accuse les dépenses des collectivités d'être responsables de la situation des comptes de l'État et de ne pas participer à l'effort de redressement. D'ailleurs Monsieur Le Maire lui-même le disait avant son départ. Ce sont donc 5 milliards qui vont être retirés aux collectivités. Ce chiffre est en dessous de la réalité ; en fait, il faut rajouter d'autres ponctions et on atteint, du coup, 9,5 milliards. Je rappelle que déjà, sous Monsieur Hollande, 11 milliards avaient déjà été ponctionnés. Les communes, comme vous l'avez dit, doivent équilibrer leur budget et ne peuvent pas être la variable d'ajustement des décisions de l'État et du monarque présidentiel.

Alors que vont faire les communes dans ces conditions ? Mettre la clé sous la porte ? Baisser les investissements ? Supprimer des postes ? Diminuer des prestations ou recourir à des emprunts avec des taux exorbitants ? Ce sont donc bien sûr les services publics et la population qui vont, comme on dit, payer les pots cassés. Et quelle erreur sur le plan économique puisque les collectivités assurent près de 70 % de l'investissement public en France !

Que reste-t-il comme outil de souveraineté pour la commune ? La taxe foncière. La part dans nos budgets communaux des versements de l'État est le plus grand et celui-ci n'arrête pas de se réduire. L'exécutif ferait mieux de s'attaquer aux véritables questions que sont la fiscalité et les marchés financiers. Le prochain congrès des Maires doit s'y atteler, et pas seulement dénoncer. Il faut donc combattre cette cure d'austérité, pas seulement la dénoncer, mais proposer d'autres alternatives.

Plutôt que l'austérité, il faut mettre en débat la question essentielle de l'investissement dans notre pays. S'il y a des économies à faire, c'est en direction des grandes entreprises à qui ont été versées des aides publiques par milliards sans véritable contrepartie. Remettre, par exemple, en cause la niche Copé ou le crédit d'impôt recherche, en réorientant vraiment les 200 milliards d'aides à partir de critères sociaux et environnementaux.

Il faut aussi réorienter les critères des emprunts, qui sont un atout majeur pour des investissements massifs pour les 10 ans à venir. Il nous faut aussi embaucher et former des centaines de milliers d'agents publics pour nos écoles, la sécurité, la santé, la recherche ou les EHPAD.

En même temps, il faut reconstruire dans ce pays une véritable stratégie industrielle qui peut, à terme, relocaliser 2 000 000 d'emplois. Vous allez me rétorquer : mais avec quel argent ? En recourant par

exemple aux prêts bonifiés et en constituant un pôle public bancaire avec la Banque postale et la Caisse des dépôts, en accordant aux entreprises, via ce pôle, des prêts à taux 0, et un État qui prend en charge les intérêts. Ces deux mesures créeraient de la richesse, des emplois et de la consommation saine et efficace. Ces propositions, je le dis, creuseraient le déficit sur 2 ans, mais ces investissements augmenteraient fortement le PIB et réduirait le déficit dès l'année suivante, avec un retour à l'équilibre en 2030. C'est, bien sûr, en disant cela, une autre vision de l'avenir qui est proposée à nos concitoyens. Cela va à l'encontre de celles et ceux qui défendent une société ultralibérale qui met nos collectivités dans une situation inextricable. J'aurais envie, Monsieur le Maire, de vous adresser la formule qui évoque « l'arroseur arrosé ». Vous exigez dans votre vœu des propositions en direction du gouvernement, mais celui-ci est soutenu par la droite, vos amis, et encadré par les manœuvres électoralistes du RN. J'en veux pour preuve l'attitude de ces députés-là qui, hier seulement, mardi, ont balayé le travail d'amendement de la gauche qui proposait 58 milliards de recettes nouvelles. Il est donc possible de réduire le déficit sans s'attaquer à notre modèle social et au rôle essentiel des collectivités. On ne peut pas d'un côté formuler des exigences au gouvernement et, en même temps, soutenir cette régression sociale en défendant cette union des droites, LR et macronistes, qui s'allient avec le RN. Pire : alors que vous formulez des exigences, le rejet du nouveau volet recettes a une conséquence gravissime puisqu'il empêchera les députés d'examiner le volet des dépenses. En conséquence, vos amis bloquent toute possibilité de revenir en arrière sur les réductions drastiques envers les collectivités. Notre groupe ne participera pas au vote de cette motion. Vous avez une lourde responsabilité s'agissant de la perte de plusieurs millions d'euros pour notre commune et ses services publics locaux. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. J'avoue que, face à un tel vœu, je me sens totalement désemparé. Désemparé, pourquoi ? Parce que, sur le fond, on ne peut qu'adhérer à ces volontés, ces demandes mais, en fait, de qui se moque t-on ? Comme l'a très justement dit mon collègue, Monsieur BARNIER, Monsieur RETAILLEAU sont bien du même courant politique que le vôtre ? Ceux qui les ont précédés auparavant, qui ont mis à terre, au fil du temps, les collectivités territoriales en réduisant la dotation globale de fonctionnement sans jamais rechercher de nouvelles recettes, en faisant en sorte qu'aujourd'hui il n'y ait plus de DGF, je dirais forfaitaire, mais qu'en fait, il faille se battre à travers toutes les modalités de contractualisation, ce n'est pas d'hier...

En plus, Monsieur le Maire, vous avez un certain toupet quand même. Vous avez soutenu deux candidats, dont Monsieur Mathieu LEFEVRE, macroniste, qui nous a conduits dans le gouffre financier où nous sommes. Vos amis de droite ont voté les précédents budgets, pour un certain nombre d'entre eux, et aujourd'hui, vous venez taper sur vos propres amis. Moi, j'avoue que je n'y comprends plus rien. J'avoue que là, c'est franchement se fiche de la tête des gens. Vous venez faire, entre guillemets, pour reprendre une expression que j'ai entendue dans la bouche d'un de vos policiers municipaux « on fait sa pleureuse maintenant », mais vous êtes responsable de cette situation. Ce sont les politiques successives qui ont été mises en place depuis des années, notamment quand la droite était présente, qui nous ont conduits à ce déficit. Ben oui, à force de faire des cadeaux à ceux qui en ont le plus et d'aller taxer les autres, forcément, à un moment donné, la balance, elle penche du mauvais côté. Donc vous comprendrez bien, Monsieur le Maire, que je suis un petit peu atterré parce que l'on peut prendre

Monsieur LEFEVRE, mais on peut prendre Monsieur BERRIOS aussi aujourd'hui. Que vont-ils voter ces gens-là ? C'est bien eux qui sont aux affaires aujourd'hui, et là, aujourd'hui, vous allez nous dire : « Ce n'est pas bien, c'est pas cool ». Mais oui, mais tout le travail que vos collègues auparavant avaient fait, eh bien voilà, on le paye aussi aujourd'hui. Donc, comme mes collègues, on ne prendra pas part à cette mascarade de vœu que, même si sur le fond on aurait pu le soutenir, mais là, compte tenu du contexte, je pense que ça ne vaut pas la peine. »

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« Pas d'intervention en tant que telle. Je partage l'avis de mon voisin de gauche, pour le coup, mais, au-delà de ça, j'aurais voulu une précision : dans ce que rapportait Madame AMAR, qu'est-ce que l'AMIF entend par « réorganisation des strates territoriales afin de garantir l'efficacité de la dépense publique et la lisibilité des politiques publiques » ? Qu'est-ce que c'est que cette réorganisation éventuelle ou réclamée des strates territoriales ? »

Monsieur le Maire

« Alors je vais vous apporter quelques éléments. Je vais commencer par la dernière question. Il ne vous a pas échappé que, dans notre territoire, nous avons les Villes, nous avons les EPT, nous avons la Métropole, nous avons le Département, nous avons la Région, nous avons l'État, nous avons différentes agences qui interviennent sur différents sujets. Et donc il y a beaucoup de gens, beaucoup de strates, qui font un peu la même chose. Alors on se réfugie toujours derrière la clause de compétence générale. Nous pensons, nous sommes plusieurs à le penser, en tout cas en Île-de-France, parce que c'est quand même singulier à l'Île-de-France cette organisation-là, on ne l'a pas dans une autre région en France, c'est pour ça que je dis l'Île-de-France, cela n'a rien à voir avec le Conseil régional. Et pour les Maires d'Île-de-France, et en particulier, très singulièrement pour ceux de la petite couronne qui sont dans le cadre de la Métropole, ce mode de fonctionnement où l'on a de la perte d'efficacité fiscale, puisque l'on a une suradministration qui se met en place avec différents cas, je pourrais vous citer sur des questions d'aménagement, puisque vous aurez à vous prononcer prochainement sur un projet partenarial d'aménagement, et vous verrez que l'on se retrouve... Au fond, chaque strate a son propre directeur de l'aménagement pour parler du même sujet. Donc on a quand même une perte d'efficacité, et je crois que l'on a un vrai sujet sur l'intercommunalité. Nous, nous sommes attachés au bloc communal. Le plus important, c'est que le bloc communal soit protégé et que, au fond, on mette en commun des choses, oui, c'est le principe de l'intercommunalité, mais de façon cohérente. D'ailleurs on voit, au niveau des différents EPT, comment la loi s'est appliquée de façon très différente, y compris sur des EPT voisins, entre Paris Est Marne & Bois et GPSEA, nous n'avons pas du tout les mêmes approches, ce qui amène une distorsion d'ailleurs vis-à-vis de nos concitoyens. Donc je pense qu'il y a beaucoup à regarder de ce côté-là. Les Départements ont leurs fonctions sur l'activité sociale et sur les Départements, les Régions sur les questions de transport et de lycées et de développement économique, mais on n'a pas forcément besoin de tout faire. Au fond, il y a de la cohérence à remettre sur un certain nombre de sujets, et je crois que c'est cela que nous voulons faire figurer.

Après, vous nous dites, Monsieur MAILLER, que l'on a soutenu des députés, donc on a, au fond, que ce que l'on a mérité. Il y a deux choses qu'il faut voir. Je pense qu'il n'aura échappé à personne

qu'aujourd'hui, nous avons une Assemblée nationale qui n'a pas beaucoup de pouvoir, qu'elle est totalement morcelée, que là où l'on aurait pu souhaiter à ce que, au fond, il y ait un schéma clair qui ressorte des dernières élections législatives, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il est peu clair, et je crois que cela, ça fait l'unanimité. Pour autant, il y a un gouvernement qui est appelé à prendre des décisions. Ce gouvernement, ce n'est pas qu'il soit de droite ou qu'il soit de gauche, ce n'est pas tellement le sujet. Le sujet, c'est de savoir s'il prend les bonnes décisions ou pas. Peut-être que vous avez la mémoire un peu courte, donc je vais vous la rafraîchir, Monsieur FAUTRÉ, mais je me souviens que vous avez soutenu des gouvernements, comme celui de Monsieur HOLLANDE, pour le critiquer trois jours plus tard. Donc c'est ainsi. Je crois que moi, je n'ai pas de dogme en la matière. S'il y a un gouvernement de gauche qui prend de bonnes mesures, eh bien tant mieux. Si c'est un gouvernement de droite, eh bien tant mieux aussi. Quand elles sont mauvaises, eh bien il faut aussi le dire. Et je crois que c'est tout le sens de cette motion, qui est d'ailleurs une motion qui a été définie par l'AMF et l'AMIF. Il ne vous aura pas échappé qu'au sein de cette structure que sont ces associations, qui vont se réunir en congrès dans le cadre de l'AMF la semaine prochaine, il y a des Maires de toutes les sensibilités : des Maires communistes, des Maires socialistes, des Maires écologistes, peu de Maires LFI, c'est une bonne chose ; en tout cas, sur l'AMIF, on n'en a pas. Des Maires de droite, des Maires centristes. Bonne chose aussi : nous n'avons pas de Maires du Rassemblement national en Île-de-France. Nous en avons eu, nous n'en avons plus. Eh bien tout le monde, quel que soit son parcours, quelle que soit sa position à l'égard du gouvernement, se retrouve dans ce texte.

Et il y a une différence majeure entre ce que vous avez évoqué, Christian FAUTRÉ, et ce que nous avons connu par le passé, et vous parliez de mon attitude à l'époque. Oui. Pourquoi ? Je suis totalement fondé à reprendre les critiques que je formulais qui, elles, étaient aussi pertinentes. Pourquoi ? Parce que, tout simplement, ce que vous dénonciez à l'époque, c'étaient les baisses de dotations. Cela n'a jamais été les prélèvements. On n'a jamais eu un cas comme celui-là, ce prélèvement tel qu'il est opéré. Et les baisses de dotations, elles étaient liées aussi à un certain nombre de critères. Mais on est fondé à émettre des critiques aussi quand on fait des efforts de gestion, et je peux vous dire que, depuis que nous avons pris nos fonctions au sein de la Ville de Champigny, et en particulier en ce qui me concerne en tant que Maire, nous avons réussi à faire des économies là où vous aviez une gabegie à n'en plus finir dans un certain nombre de services. Alors je ne vais pas vous reparler des téléphones ou des ordinateurs, je peux vous parler aussi d'un certain nombre d'autres éléments qui étaient particuliers. Quand vous aviez cinq personnes pour faire le travail d'une, il y a quand même des questions à se poser. Quand vous aviez 85 personnes qui étaient payées à rester chez elles, non affectées, il y a une question à se poser. Et donc, quand on ne fait pas les efforts de gestion nécessaires et que l'on n'apporte pas la contribution minimale à ce qu'est la situation des dépenses publiques, on n'est effectivement pas fondé à faire des critiques. Et c'est ce que je vous disais à l'époque. Nous, ces efforts, nous les avons faits, et nous continuerons à les faire pour améliorer la qualité du service public auprès des habitants. Mais, pour autant, nous n'avons jamais eu ce que nous avons là : un prélèvement sur les recettes que l'on décide. Elle est où l'autonomie des collectivités ? Quand nous décidons, vous pouvez voter pour ou voter contre, nous avons fait des efforts de gestion qui nous ont permis de maintenir la pression fiscale au niveau des taxes foncières depuis quatre ans. Et là, on définit ce que vont être nos recettes, c'est le dernier et le seul levier qui nous reste. Comme l'a rappelé Sophie AMAR, on a supprimé la taxe d'habitation, ce qui a des incidences fâcheuses : au-delà des questions financières et de la progressivité que l'on a perdue, on a aussi coupé le lien entre l'habitant et la commune, et avec des habitants qui considèrent aujourd'hui que tout est gratuit et qu'au fond, on est dans une société de consommation quand on est face à un service public. Et je pense que là-dessus,

on ne pourra que se retrouver... Donc on a aujourd'hui une situation qui est tout à fait particulière. Et ce prélèvement que l'on nous fait, c'est aussi une approche assez exceptionnelle, puisque l'on nous enlève quelque chose que nous avons décidé, ce qui restreint notre autonomie à décider de nos recettes. Et, en même temps, on nous dit : « On va vous augmenter tout un tas de cotisations ». Moi, je suis favorable à ce que les collectivités participent à l'effort national, mais pas dans des conditions de cette nature-là. On ne peut pas nous imposer les économies que nous avons réussi à faire en quatre ans en quelques semaines. Comment on va faire pour le faire ? Quand j'ai eu des échanges avec les services de l'État, ils m'ont dit : « Eh bien vous n'avez qu'à supprimer les investissements que vous avez faits cette année pour payer le fonctionnement. » Très bien, mais comment je fais pour payer les entreprises qui travaillent sur l'école Henri-Bassis ou sur la médiathèque ? Vous avez vu pourquoi on a ouvert des lignes de trésorerie, enfin des emprunts : c'est pour payer justement ces entreprises-là. Je leur dis : « Ben non, vous travaillez, et puis on vous payera dans 18 mois, c'est l'État qui me l'a demandé. » Ce n'est pas entendable. Donc oui, il existe des solutions. La question du pôle bancaire à taux 0, regardez ce que cela a donné le fameux PGE au niveau des entreprises, et la catastrophe que cela organise aujourd'hui avec un certain nombre de pertes de sociétés. Je crois que l'on a quand même un vrai sujet de la répartition fiscale dans notre pays. On a quand même, au niveau de l'État, les quatre fonctions régaliennes les plus importantes que sont l'éducation, la santé, la sécurité et la justice qui fonctionnent mal et, pour autant, on est le pays qui a le plus fort taux de prélèvements obligatoires. Il y a quand même un sujet d'organisation de l'État. Donc moi, ce à quoi j'en appelle avec cette motion, c'est à ce que l'État s'organise mieux, qu'il dépense mieux et qu'il arrête, comme cela a toujours été le cas, à gauche comme à droite, de taper en permanence sur ce qui est le plus facile, sur les collectivités locales, en disant : bah de toute façon, les collectivités n'auront qu'à augmenter les impôts. Et je ne parle que de la Ville, je ne parle pas des Départements qui sont dans une situation particulièrement difficile, puisque leurs dépenses sont totalement contraintes. Quand vous avez quelqu'un qui reçoit le RSA, vous n'allez pas lui dire : « Eh bien vous ne pouvez pas le recevoir ». Quand vous avez quelqu'un qui reçoit l'AAH, c'est la même chose. Donc je ne suis pas conseiller départemental, mais je suis particulièrement attentif à la situation des Départements. Et la région, c'est pareil. C'est 320 M que l'on vient de nous prélever. C'est énorme, on n'a jamais vu des situations de cette nature-là. Donc je pense qu'il faut qu'effectivement tous les Maires, la semaine prochaine, se fassent entendre. J'ai bon espoir aussi que des parlementaires arrivent à faire bouger les lignes - en tout cas, nous l'espérons - auprès du gouvernement. Puisque vous avez cité deux députés de Champigny, le député Sylvain BERRIOS a fait passer un amendement qui annulait le sujet du FCTVA. Comme quoi, les députés sont encore utiles pour un certain nombre de points. Et en tout cas, moi, je revendique d'avoir soutenu ces deux députés parce que l'on sait qu'on a des gens qui travaillent aussi dans le sens que l'on peut souhaiter sur un certain nombre de points, ce qui n'aurait pas été le cas d'autres qui auraient pu être élus à leur place. Voilà. Donc cette motion, je vous propose qu'on l'adopte. Après, vous êtes bien évidemment libres de faire ce que vous voulez mais, je le redis, toutes les sensibilités politiques se retrouvent dans ce texte. Monsieur MAILLER, brièvement. »

M. MAILLER

« Alors rapidement, Monsieur le Maire. J'ai quand même entendu ce que vous disiez, et là, je ne suis absolument pas d'accord avec vous quand vous disiez que les collectivités territoriales devaient mettre la main au portefeuille, vous étiez pour ce principe-là. Je suis quand même désolé, mais les collectivités territoriales, il me semble que, compte tenu de la manière dont elles doivent se gérer avec des budgets en équilibre réel, avec des comptes administratifs qui ne peuvent pas être perpétuellement négatifs,

on n'a pas à rougir de nos gestions. Après, ce sont des choix politiques qui décident de faire ce que l'on veut faire dans une collectivité ou dans une autre, mais en tout cas, on ne représente que, je crois, 9 %... »

Monsieur le Maire

« 8. »

M. MAILLER

« Vous voyez, 8. J'allais dire entre 8 et 9 % de la dette globale de l'État. Mais la dette que nous avons, ce n'est pas la dette parce que l'on refuse de prendre des recettes, c'est de la dette parce que l'on investit, et les politiques successives qui ont été menées, notamment par la droite, je me rappelle qu'il y a encore 10 ou 15 ans, l'investissement public des collectivités territoriales représentait 75 % de l'investissement public global national, aujourd'hui, c'est un peu moins de 70, peut-être encore 70 ou 71 %. Donc voilà les politiques...

Quand vous parliez tout à l'heure de la DGF, mais la DGF, elle a été créée pourquoi ? Elle a été créée, à un moment donné, pour compenser les transferts de compétences de l'État vers les collectivités territoriales. Donc quand on a commencé à en contractualiser une petite partie ou à en faire sortir une petite partie, c'était déjà la droite qui était au pouvoir. Donc à un moment donné, je ne vais pas m'étendre là-dessus, mais nous, on restera sur notre position parce que pour nous, aujourd'hui, c'est une mascarade d'en arriver là. Et quand vous dites que Monsieur Mathieu LEFÈVRE fait du sacré bon travail, eh bien oui, c'est quand même lui les 1000 milliards que l'on a pris en plus. »

Monsieur le Maire

« Alors je n'ai jamais dit que Monsieur Mathieu LEFÈVRE faisait du sacré bon travail, je vous ai dit que Sylvain BERRIOS avait fait passer un amendement sur le FCTVA. Moi, je veux bien que vous dénaturiez toujours mes propos, je n'ai jamais dit... Non, non, mais je n'ai pas dit ça. J'ai dit que, par contre, on l'avait soutenu, et on est bien contents d'avoir ce type de député plutôt que d'autres. En revanche, ce que je n'accepte pas, c'est la transformation de mes propos que vous faites de façon systématique. Tout à l'heure, qu'est-ce que vous avez dit ? Vous avez dit : « Ah vous êtes d'accord pour que l'on vienne taper dans la poche des collectivités ». Je vous ai dit tout le contraire, et c'est le sens de cette motion. Je vous ai dit que je n'étais pas contre l'idée que toutes les collectivités participent au redressement des finances publiques de la France mais, pour autant, le problème majeur, il est au niveau de l'État. Que tout le monde fasse des efforts, oui, quand on aura une réorganisation, comme on le précise dans cette motion, des strates territoriales, cela veut dire que tout le monde participera, on sera tous plus efficaces, et moi j'aimerais bien que, dans notre pays, un jour on ait une véritable efficacité fiscale. L'argent public, c'est précieux, et donc on doit avoir une efficacité fiscale. Aujourd'hui, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'on ne l'a pas. Voilà. Bon, en tout cas, je vous propose de passer au vote de ce texte : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Une abstention. Comment ?

Mme CAPORAL (hors micro)

« Je ne prends pas part au vote. »

Monsieur le Maire

Vous ne prenez pas part au vote ? Bon, si vous ne prenez pas part au vote, vous prenez part aux débats, c'est déjà ça. Eh bien, en tout cas, nous, on va voter pour. Caroline ADOMO aussi. Merci.

Donc dernier point : un vœu en faveur de la Croix Rouge pour les inondations en Europe, Philippe LHOSTE. »

à l'unanimité des suffrages exprimés

40 votes pour dont 10 procurations (M. LATRONCHE, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, M. VIGUIE, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, Mme DONATIEN, M. BARON, Mme NGANDE, M. SOLARO)

9 NPPPV dont 3 procurations (Mme MASMOUDI-LAJNEF, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE)) Mme CAPORAL, M. FAUTRE, M. TITOV, M. LURIER, M. MAILLER et M.SY

18) Attribution d'une subvention exceptionnelle de 2000 € à l'attention des victimes des inondations en Europe

M. LHOSTE

« Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Donc on propose un vœu de la majorité municipale dont l'objet est l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 2000 € à l'attention des victimes des inondations en Europe. Comme vous l'avez vu ces dernières semaines, l'Europe a été frappée par de violentes inondations meurtrières dans certains pays. En Espagne, les régions de Valence, d'Andalousie, la Castille-La-Manche et Murcie sont gravement touchées. Les dégâts sont considérables et, à l'heure actuelle, plus de 200 personnes ont perdu la vie et près de 100 personnes sont disparues. Les autorités sont mobilisées pour déblayer les dégâts provoqués par l'eau. En France, plusieurs communes de la Seine-et-Marne, de l'Ardèche, du Rhône et de la Loire ont également été détruites par des inondations emportant tout sur leur passage. Des centaines d'habitants ont tout perdu et se retrouvent sans domicile. Aux côtés des pompiers, les équipes de la Croix-Rouge ont déployé leurs forces de secourisme pour venir en aide aux sinistrés face à ces tragédies. À travers l'Europe, la Croix-Rouge fournit des milliers de kits d'hygiène, des couvertures et des repas aux personnes victimes des inondations. Afin de porter assistance aux personnes victimes des inondations à travers l'Europe, le Conseil municipal de Champigny-sur-Marne décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 2000 € à l'attention de l'organisation non gouvernementale qu'est la Croix-Rouge. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Je ne vais pas redire ce que je viens de dire au début du Conseil : on ne prend pas la mesure des changements à opérer. Une fois que le dérèglement climatique est là, et c'est le cas, il ne peut que s'accélérer. Une hausse de température de la mer de 2° signifie une hausse de température sur terre de 4°. La mer Méditerranée se réchauffe vite, et donc les vents transportent des masses d'eau importantes, d'où les inondations à Valence et dans le Sud. On se rappelle la catastrophe de la Vallée de la Roya également. Dans toutes ces zones, les responsables politiques n'ont pas pris au sérieux la nécessité de désimperméabiliser les sols et d'interdire les constructions en zone inondable. Et pour terminer, une citation de Sartre à méditer : « L'humanité tout entière, si elle continue à vivre, ce n'est

pas parce qu'elle est née, mais parce qu'elle aura décidé de prolonger sa vie. » Ici Sartre parle de la bombe atomique, mais c'est tout aussi vrai du dérèglement climatique. »

Monsieur le Maire

« Merci. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Lors du précédent Conseil municipal, nous avons été amenés à voter une subvention exceptionnelle. À cette occasion, on avait essayé de réfléchir à la façon dont on pourrait, sur ces questions qui devraient nous rassembler, travailler ensemble. C'est pour cela que le 1^{er} novembre, je vous ai envoyé un mail suggérant donc de parler de cette subvention exceptionnelle, mail auquel vous m'avez répondu le 7 novembre, avec beaucoup de retard, ce que je ne peux que regretter, puisque mes collègues et moi-même nous travaillons de concert pour ce genre de choses. Donc je me félicite que vous ayez repris contact avec moi, peut-être un peu tardivement à mon goût, pour aboutir à ce vœu, que nous allons bien sûr soutenir. Cela en sachant que si nous avons pu échanger avant, comme nous l'avons fait dans la réponse que je vous ai envoyée le 9 novembre, mais vous aviez déjà fait partir ce vœu, nous pensions qu'il fallait distinguer dans l'attribution de cette subvention exceptionnelle, je dirais certes il y a des inondations en Europe mais, en premier lieu, celles de l'Espagne nous paraissent importantes. Comme on l'a fait d'ailleurs pour le Portugal dans un autre cas de catastrophe naturelle, et peut-être effectivement d'avoir une subvention spécifique pour les sinistrés de France. Vous les citez : la Seine-et-Marne, l'Ardèche le Rhône et la Loire. Donc on vous proposait, dans ce mail-là, d'attribuer 2000 € pour l'Espagne via la Croix-Rouge française et, de l'autre côté, de remettre 2000 € pour les sinistrés français en passant par le Secours populaire. J'espère que peut-être vous accepterez de modifier en séance cette délibération. Je sais que vous allez peut-être me dire : vous en voulez toujours plus, toujours plus, mais je pense que c'est important, compte tenu de l'ampleur de ces catastrophes et des dégâts, que ce soit en France ou en Espagne, peut-être de faire deux subventions de 2000 €. Et je pense que c'est aussi porté par mes collègues, puisque les propositions sont venues d'eux-mêmes, notamment pour le choix du Secours populaire.

Monsieur le Maire

« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. Alors, Madame CAPORAL, je vous rejoins sur la question du dérèglement climatique. Pour qui s'est rendu un jour à Valence, on peut constater la bétonisation à outrance qui a été faite sur cette commune, et qui explique grandement pourquoi nous avons eu des pluies torrentielles qui se sont transformées en véritable catastrophe, comme on a pu les connaître d'ailleurs dans la Vallée de la Roya que vous citez fort justement. Pour autant, je crois que l'on a tous une responsabilité. Et moi, je me souviens que, dans le cadre du PLU précédent, on pouvait bétonner, comme sur Union Jaurès et La Parenthèse verte, jusqu'à 300 logements où il ne restait pas un seul mètre carré en pleine terre qui permettait d'infiltrer l'eau. Vous voyez, ces questions-là, il faut aussi les prendre en compte, parce que le dérèglement climatique, avec aussi des épisodes de sécheresse importants, va jouer sur le travail des sols. Il peut avoir des conséquences, et tous les ans, à chaque fois que l'on a d'ailleurs des épisodes de sécheresse importante, on a des Campinois qui nous sollicitent pour obtenir la catastrophe naturelle, puisque cela joue sur leurs biens, en particulier dans un certain nombre de quartiers de la Ville. Donc je pense qu'il est toujours bien de décrire ce qui se passe ailleurs, mais il faut aussi travailler sur ce qui est de notre responsabilité.

Par rapport à votre proposition, Monsieur MAILLER, là, on propose un vœu de la majorité qui est sous cette forme pour deux raisons : la première, c'est déjà parce qu'il n'y a pas que l'Espagne, même si l'Espagne a été très fortement touchée, on en a bien conscience. Mais aussi parce qu'il y a une difficulté à ce que le gouvernement espagnol accepte les organisations non gouvernementales à intervenir. Jusqu'à présent, on est sur une position de refus. Donc si on donne une subvention à une organisation quelle qu'elle soit, et qu'elle ne pourra pas l'utiliser sur l'Espagne, au moins elle pourra l'utiliser sur les cas que nous avons eus, notamment en France. Donc voilà. Je pense que c'est un texte qui correspond bien aux besoins, et en tout cas, c'est celui que nous vous proposons. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui donc, du coup, vous ne nous associez pas à ce vœu ? Parce que je pense que ça pourrait être, quoi qu'il arrive, un vœu du Conseil municipal. »

Monsieur le Maire

« Eh bien s'il est voté, si vous le votez tous, ce sera un vœu du Conseil municipal. Voilà. »

M. MAILLER

« Parce que vous avez bien compris que c'était l'objectif du mail que je vous ai adressé. »

Monsieur le Maire

« Oui, eh bien, écoutez, je vous ai répondu, donc je vous propose que l'on passe au vote. Donc qui est pour ? Donc le vœu est adopté. »

à l'unanimité

Questions diverses

Monsieur le Maire

« Alors il y avait deux questions diverses. Monsieur TITOV et Monsieur LURIER. »

M. TITOV

« Oui, merci Monsieur le Maire, chers collègues. Une question sur la nouvelle médiathèque, enfin le projet de médiathèque. Donc je vois que les travaux avancent. J'avais une question sur le style adopté parce que, quand vous aviez fait campagne, on voyait quand même quelque chose d'arrondi et qui prenait bien la forme du quai. On voyait bien que c'était sur quelque chose, sur pilotis, et c'était, au niveau du style, assez sympathique. Cela faisait un peu bateau, un peu surélevé, et là, on est sur quelque chose qui n'a rien à voir, et je trouve que cela a perdu pas mal. Donc moi je trouve ça dommage... Alors comment l'expliquez-vous ? Pourquoi avez-vous choisi de changer ? Est-ce qu'il y a des côtés techniques ? Est-ce que le côté pilotis est toujours maintenu dans ce nouveau projet, et pourquoi est-ce que l'on n'a plus le côté arrondi qui collait au quai et qui était plus logique selon moi ? Merci. »

Monsieur le Maire

Très bien. Monsieur MAILLER. Monsieur LURIER, excusez-moi. C'est parce que je suis tellement habitué... Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« Les apparentements terribles. »

M. MAILLER (*hors micro*)

« Si vous voulez, je peux en poser une... »

Monsieur le Maire

« Non, non, c'est bon, vous n'avez pas demandé. Je crois que l'on a eu assez notre compte pour ce soir, Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« Oui, Monsieur le Maire. Par rapport à l'engagement du défrichement, entre guillemets, de la VDO qui a commencé tout récemment, du moins sur la partie au niveau d'Emmaüs Liberté et de la déchetterie, juste en dessous, est-ce que cela préfigure d'ores et déjà l'intégralité du défrichement de l'ensemble - c'est un peu redondant, un pléonasme - des friches concernées à compter d'aujourd'hui ? »

Monsieur le Maire

« Alors très brièvement, pour vous répondre : pour l'instant, il n'y a que cette partie qui est concernée puisque l'on avait un problème de salubrité publique. Et donc il y a eu une intervention, non pas de la Ville, mais d'EPA Marne par rapport à cela et, pour l'instant, c'est la seule chose qui est prévue. Concernant votre question, Monsieur TITOV, sur le style, je suis ravi que l'image que nous avons produite en période de campagne vous ait séduit, ce qui vous a peut-être incité à voter pour nous, je ne sais pas... mais en tout cas, ce n'était qu'une image de campagne, c'est-à-dire que l'objectif, c'était de donner une perspective de ce que l'on souhaitait faire, à la fois la position, à la fois l'ambition d'un projet culturel en entrée de Ville. Et donc nous avons conçu, avec un infographiste, ce projet-là. Une fois que l'on a conçu une image, ça ne reste qu'une image, c'est-à-dire que l'on a ensuite des obligations dans le cadre de la dépense publique, notamment celle de faire un concours d'architectes. Et l'architecte propose son image. Nous avons des images très différentes d'ailleurs, qui nous ont été proposées parmi les 156 architectes qui se sont proposés. Monsieur LURIER, qui a participé à la commission, pourrait vous le confirmer. Nous avons des esquisses en dernière phase, puisque nous avons 3 candidats qui étaient retenus, qui avaient des images très, très différentes. Au fond, celle que nous avons retenue, c'est celle qui s'en rapproche le plus, et je crois que, même si j'étais un peu à l'origine du trait quand j'ai demandé à l'infographiste de faire effectivement ce projet-là pour être adapté à la forme de la parcelle, je trouve que, au fond, le projet est beaucoup mieux. Alors il n'y avait pas de pilotis, je ne sais pas où vous avez vu des pilotis, il n'y avait pas de pilotis, mais en revanche, c'est beaucoup mieux. Pourquoi ? Parce que c'est plus fonctionnel, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas d'angles morts, il y aura des espaces beaucoup plus adaptés, et tout cela, c'est aussi le travail des hommes de l'art, et je n'en fais pas partie pour le coup, les architectes de concevoir. Et je dois dire que je suis particulièrement ravi, parmi les 156 architectes qui se sont proposés, nous en avons retenu 3 pour produire une esquisse et, au fond, d'avoir eu un architecte comme Alain MOATTI, qui a déjà

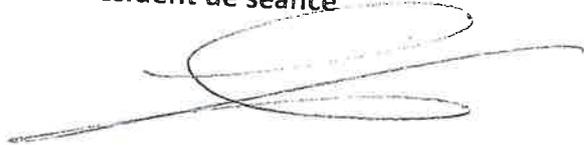
réalisé le musée de l'Écriture à Figeac ou d'autres très belles réalisations, je crois que c'est quelque chose d'intéressant pour notre Ville. Je le dis d'autant plus aisément que je crois qu'il y a des choses aussi qui ont été faites, comme le bâtiment qui était le CDDP à l'époque, qui est devenu le musée de la Résistance Aimé Césaire, qui sont des architectures intéressantes, et tout cela s'inscrit d'ailleurs dans cette approche. Et d'avoir une médiathèque qui donne face à la Marne, c'est quand même assez exceptionnel. Et donc c'était l'objectif aussi de l'architecte de proposer une écriture qui allait vers la Marne. Donc c'est pourquoi on a validé effectivement cela. C'est aussi la phase de création qui est celle des architectes. Il faut aussi leur laisser un peu de créativité, sinon il n'y a plus d'architectes dans notre pays. Donc voilà, pour vous répondre sur ce point très brièvement. Bien, écoutez, je vous souhaite une bonne soirée à tous. Au revoir. »

La séance est levée à 23 h 28.

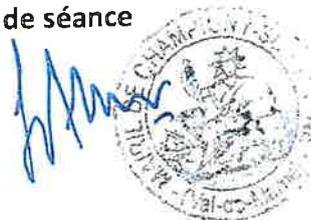
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h28

et ont, les membres présents, signé après lecture.

Le Maire
Président de séance



Le Secrétaire de séance



NB : IL EST RAPPELE QU'EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2121-26 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE A LE DROIT DE DEMANDER COMMUNICATION :

- DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
- COPIE DES DELIBERATIONS
- COPIE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

➤ PROCES VERBAL PUBLIE LE

18 DEC. 2024